

L'abbaye de Cadouin au XII^e siècle

Le milieu du XI^e siècle voit apparaître ce qu'on a appelé la réforme grégorienne, du nom du Pape Grégoire VII qui fut son promoteur le plus convaincu et le plus efficace. Il s'agissait d'interdire au pouvoir temporel, et principalement à l'empereur, d'intervenir dans la désignation du Pape et des dignitaires ecclésiastiques. C'est la lutte du Sacerdoce et de l'Empire marquée par le pardon de Canossa, le règne d'Urbain II, la première Croisade et les grandes fondations de la Chartreuse, de Cîteaux, de Prémontré et de Fontevraud. En France, c'est le roi Philippe I^{er} qui a accédé au trône en 1060, à 8 ans, après la mort de son père Henri I^{er}. A son tour il sera remplacé en 1108 par Louis VI. En Périgord, après la mort de Boson II, empoisonné en 1006 par sa femme Almodis, et celles, toutes aussi violentes, de ses frères, la paix sembla s'instaurer avec Hélie II qui n'avait que 10 ans.

Les débuts de Cadouin

A l'extrême fin de ce XI^e siècle quelques moines venus de Molesmes sous la direction de Robert vinrent s'installer au sud de Dijon, dans un domaine marécageux, pour y vivre dans la rigueur de la Règle de saint Benoît. Le Nouveau Monastère qui ne tarda pas à prendre le nom de Cîteaux connut des débuts difficiles : Robert dut retourner à Molesmes, Albéric qui le remplaça ne tarda pas à mourir, le recrutement de jeunes postulants était faible et les ressources ne suffisaient pas à nourrir la communauté. Etienne Harding, un moine anglais qui avait succédé à Albéric, vit pourtant la situation s'améliorer. De nombreux novices arrivèrent entourant Bernard de Fontaines, les dons commencèrent à affluer si bien qu'il devint possible de fonder un second monastère à La Ferté-sur-Grosne en 1113 puis un troisième, près d'Auxerre, à Pontigny en 1114. Deux autres, Clairvaux et Morimond, furent fondés à partir de 1115 au diocèse de Langres. Dès lors, Etienne Harding comprit qu'à ces monastères il fallait donner une constitution. Allait-on, comme à Cluny, décider que les nouveaux monastères dépendraient tous de Cîteaux ou bien allait-on imaginer un projet nouveau ? Ce fut le génie d'Etienne Harding de promouvoir la rédaction d'une «Charte de charité et d'unanimité» qui allait régir le nouvel ensemble qui peu à peu deviendra l'Ordre cistercien au cours du XII^e siècle. Pour le moment si la charité existe, l'unanimité est davantage souhaitée que réelle.

Trois idées essentielles allaient constituer le fondement de l'Ordre :

– La première idée était qu'un chapitre général constitué de tous les abbés détiendrait l'autorité suprême et se réunirait chaque année à Cîteaux. Entre les sessions l'abbé de Cîteaux, assisté éventuellement des quatre premiers abbés, pourrait prendre les décisions utiles. L'égalité des monastères entre eux était ainsi assurée.

– La seconde idée était de constituer un lien de filiation entre une abbaye et celles qui par fondation ou par affiliation, avaient adhéré **au projet monastique de Cîteaux**. Cette filiation comportait un droit de visite par l’abbaye mère mais aussi un devoir d’entr’aide tant spirituelle que matérielle.

– Enfin la troisième idée était l’autonomie des monastères conséquence de leur égalité.

Cette charte de Charité ne tarda pas à être adoptée, imitée, copiée, par les nombreux fondateurs que l’on voyait surgir ici ou là. Surtout les évêques l’approuvèrent et le pape Calixte II lui-même dès 1119.

C’est aussi en cette fin du XI^e siècle et au début du XII^e que l’on vit apparaître autour de quelques ermites des groupes de disciples. Le plus célèbre fut certainement Robert d’Arbrissel qui fonda l’étonnante abbaye de Fontevraud après avoir longtemps erré entre Maine et Anjou.

En Périgord c’est en 1050-1055 que naquit à Salles, non loin de Cadouin, un enfant nommé Géraud.

Ce que nous savons de lui vient d’une vie écrite par un moine cistercien des Châtelliers en Poitou au XIII^e siècle. Le texte a été publié par Dom Martène et repris par les Bollandistes à la date du 23 octobre.

Une autre source d’information provient des cartulaires de certains monastères que Géraud a fondés dans les dix dernières années de sa vie, de 1110 à 1120.

Enfin une troisième source est constituée par la chronique de l’abbaye de Saint-Maixent, chronique qui couvre la période 1100-1141 et est donc contemporaine de Géraud.

Ces sources sont de valeur très inégale. La vie du XIII^e siècle par exemple semble contenir trois parties bien distinctes :

- 1 - un récit continu qui situe Géraud dans son environnement ;
- 2 - une compilation de textes divers dont certains sont des interpolations malheureuses qui concernent d’autres personnages ;
- 3 - une sorte de chronique de l’abbaye des Châtelliers antérieure à la construction de la nouvelle église consacrée en 1277.

Par ailleurs on sait bien que certains cartulaires ont fait l’objet de manipulations diverses soit pour lier le monastère à un personnage connu (Charlemagne par exemple) soit pour en faire remonter la fondation à une époque plus lointaine ou glorieuse et obtenir ainsi privilèges ou revenus.

Toutefois ce sont les cartulaires qui nous permettent de lier les fondations de Géraud de Salles à l’Ordre cistercien qui est en train de naître.

C’est ainsi que celui de **Dalon**, qui était alors au diocèse de Limoges aujourd’hui Périgueux fait état de la donation par Géraud et Geoffroy de Lastours « au vénérable Père Géraud de Salles » de tout ce qu’ils possèdent en forêt de Dalon. Cette donation eut lieu

en 1114. Le même cartulaire fait mention de la donation à Géraud par le vicomte de Limoges du Mas de Bretenous à Saint-Paul-la-Roche en Périgord.

Le cartulaire de **Cadouin** est encore plus précis. Il indique que le 11 juillet 1115, à Fontevraud, Robert d'Arbrissel donne à Géraud de Salles «vénérable maître, son compagnon et ami très cher» tout ce qu'il possède dans la forêt de Cadouin, c'est-à-dire le Val Seguin, où Géraud a déjà quelques disciples, et la Salvetat que Robert a reçu de l'évêque de Périgueux l'année précédente et où il a renoncé à fonder un nouveau monastère de son ordre. La date du 11 juillet est tout à fait remarquable car c'est celle du transfert des reliques de saint Benoît dite fête de la Saint Benoît d'été et dans l'ordre monastique on y célèbre de nombreux événements. C'est peut-être le 11 juillet que furent fondées les abbayes de Morimond en 1115, de Bonnevaux en 1119, de Foigny en 1121. Il est symbolique que Robert d'Arbrissel ait choisi cette date. La donation de La Salvetat sera confirmée en 1116 par Guillaume d'Auberoche évêque de Périgueux.

En 1117, au mois de janvier, Géraud était à **Grandselve** près de Toulouse où «Olivier de Bessens et son épouse Aldegarde donnent à Dieu, à Sainte Marie de Grandselve, à toi, Géraud de Salles et aux frères du même lieu, cette partie de la grande forêt afin que vous l'ayez et la possédiez pour toujours, légitimement, librement et en paix». Ce texte prouve que Géraud avait déjà établi à Grandselve un groupe de disciples. C'est peut-être là, d'ailleurs, qu'il a rencontré Robert d'Arbrissel lequel est venu à Toulouse en 1098-99 et en 1114 avec le duc Guillaume d'Aquitaine.

L'évêque de Toulouse Amélius va confirmer cette donation au «très pieux maître Géraud de Salles» et à ses disciples, sous réserve qu'ils observent «la règle de Saint Benoît à la manière des Cisterciens qui la gardent parfaitement».

Géraud avait, semble-t-il, complètement quitté le Périgord pour se fixer en Poitou. Le 6 avril 1120, il est à l'**Absie** avec l'abbé de Bournet pour présider, aux côtés de Guillaume, évêque de Poitiers, l'érection de la nouvelle abbaye. Guillaume laissa au «vénérable maître Géraud» le soin de présider la cérémonie selon la règle de Saint Benoît et le statut des «très estimés moines cisterciens». Pourtant l'Absie ne fut jamais une abbaye cistercienne mais se borna, comme Grandelve à cette époque et pendant une trentaine d'années, à observer les usages de Cîteaux.

Le porche roman de l'église de l'Absie, surmonté aujourd'hui d'un clocher moderne, est sans doute contemporain de Géraud.

Après ces journées de fêtes Géraud ragagna le monastère des Châtelliers où il devait mourir deux semaines plus tard, le 20 avril 1120.

Le cartulaire de **Bonlieu** non loin d'Aubusson cite lui aussi Géraud sous l'épiscopat d'Eustorge (1106-1137) pour la donation des mas de Mazerolles et de Rieux-Vieux par Amélius de Chambon, seigneur de Combraille.

Voilà donc cinq abbayes dont les cartulaires nous permettent de cerner un peu la personne de Géraud entre 1115 et 1120 ainsi que son entourage : Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevraud, et Guillaume, évêque de Poitiers, en particulier. Le rôle des évêques dans l'expansion de l'ordre monastique, notamment cistercien, y apparaît

fondamental. Ce sont eux qui confirment les donations mais eux aussi qui imposent la règle de Saint Benoît «à l'imitation des cisterciens». Provisoirement ni Bernard de Clairvaux ni la Charte de Charité ne sont déterminants.

Grâce aux cartulaires de Cadouin, de Grandselve et de l'Absie nous connaissons l'essentiel du parcours de Géraud dans les dernières années de sa vie : en 1115, il a regroupé quelques disciples autour de lui dans la forêt de la Bessède, en 1117, il est à Grandselve et en avril 1120 après la fondation de l'Absie il va aux Châtelliers où il meurt.

Par ailleurs, nous savons que le 28 octobre 1119 l'abbaye de Cadouin a été affiliée à l'Ordre Cistercien dans la filiation de Pontigny qui délégua l'un de ses moines Henri, pour en devenir le 1^{er} abbé. Rien ne permet de supposer que Géraud ait été présent à ce moment-là à Cadouin.

Que s'est-il passé à Cadouin entre juillet 1115 et octobre 1119 ? Pour tenter de le comprendre il faut remonter quelques années en arrière à une date indéterminée où Géraud a quitté Saint-Avit-Senieur étant peut-être devenu diacre.

Sa vocation n'est pas là. Il ne se sent pas attiré par la vie communautaire, c'est dans la solitude qu'il pense trouver Dieu.

Reclus ? C'est-à-dire muré dans une cellule, vivant de la charité d'autres pauvres, il ne semble pas attiré par ce projet. Ermite ? La forêt sera sa solitude¹. Il y a autour de la Bessède beaucoup de pauvres paysans qui vivent comme lui mais par obligation, pas par choix. Ils exploitent le bois pour en faire des cabanes et se chauffer, ils chassent, ils cultivent quelques champs qu'il a fallu d'abord défricher, ils élèvent quelques animaux peut-être. C'est l'extrême pauvreté après les frayeurs des invasions et celles de l'An Mil.

Instruit, Géraud est un recours et les pauvres vont se grouper près de lui. Géraud va faire pour eux ce qu'on a fait pour lui. Il va leur parler, les instruire. Il devient prédicateur et les auditeurs sont toujours plus nombreux, ils viennent chaque jour de plus loin. Dès lors Géraud va s'efforcer d'aller à leur rencontre poussé par les évêques qui ont découvert sa réputation. Que vont-ils devenir les pauvres de la Bessède ? Certains tentent de le suivre mais il y a les enfants, il y a les bêtes, il y a même cette terre à laquelle on s'attache.

Ce problème-là Robert d'Arbrissel l'a connu dans la forêt de Craon en Anjou. Il en est de même pour bien d'autres ermites comme Etienne de Muret, Bernard de Tusson, Etienne d'Obazine. Géraud va donc s'efforcer de créer une structure, de trouver un remplaçant. A partir de cela les paysans vont se rapprocher, se grouper, quelques-uns vont se révéler des «leaders» et se consacrer davantage au service de Dieu et des autres.

Pauvres monastères sans églises mais où règne la générosité, ils seront prêts pour venir grossir, le moment venu, les troupes de Cluny ou de Cîteaux. Ce qui se passe dans la Bessède va survenir dans toute l'Europe, de l'Irlande aux pays Baltes, de la Scandinavie à l'Italie, amplifié par les dons des seigneurs mais aussi par une prospérité qui s'étend, telle bientôt que la terre va nourrir ceux qui l'exploitent et leur donner un revenu qui les fera accéder aux marchés.

¹ Pour la distinction entre reclus et ermite, cf A. Esmein : «L'histoire et la légende de St Cybard», *BSAHC*, 1905-06 et J. de la Martinière : *St Cybard, étude critique d'hagiographie*, Paris, 1908.

Les cartulaires retiennent les noms des seigneurs qui ont donné des terres pour fonder les monastères mais l'essentiel n'est pas là. Il est dans l'immense mouvement qui a soulevé la chrétienté à partir du X^e siècle pour la lancer à la recherche de Dieu. Ce sont les paysans de la Bessède qui sont les premiers à l'origine de Cadouin. Géraud était l'un des leurs. Il est devenu prédicateur dans toute la région entre Poitiers et Toulouse. Les disciples se pressent toujours autour de lui. Pour eux il va créer une vingtaine de monastères. Certains disparaîtront, d'autres se développeront et atteindront parfois une importance considérable.

A la lecture des cartulaires nous avons noté le rôle d'incitation joué par les évêques. Dans le cas de Cadouin qui est intervenu pour orienter la communauté vers l'adhésion au projet cistercien ? Géraud soucieux de ne pas abandonner son petit troupeau, mais quels moyens avait-il d'être entendu dans la lointaine Bourgogne ? Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux, qui pouvait redouter le désordre de groupes inorganisés, livrés à eux-mêmes, errant à travers la campagne, mais aussi de les voir passer sous la tutelle de Cluny et échapper à la juridiction épiscopale grâce à l'exemption ? C'est sans doute le concours de l'un et de l'autre qui décida du sort de Cadouin mais le rôle de Géraud est primordial car il a su imaginer et trouver les moyens nécessaires pour répondre à l'attente de ceux qui l'entouraient. Surtout il a compris que ces moyens devaient être simples aussi bien dans leur conception que dans leur réalisation. Contrairement à Robert d'Arbrissel qui conçut dans l'exaltation un monastère dirigé par une femme ou à Etienne de Muret qui donna le pouvoir temporel à des convers, Géraud, lui, accepta de bâtir du provisoire. Il apporte à chaque instant ce qu'on attend de lui et si, au terme de sa vie, il choisit peut-être d'orienter ses disciples vers l'ordre de Cîteaux, c'est qu'il y a admiré l'autonomie conservée des monastères contre l'excessive centralisation de Cluny.

Répondre à chaque instant à l'aspiration des autres c'est en cela que l'œuvre de Géraud est du domaine, à la fois, de l'intemporel et de l'universel.

Les abbés du XII^e siècle

Henri, moine de Pontigny et choisi comme premier abbé de Cadouin est arrivé en octobre 1119. Peut-être fut-il accompagné de trois ou quatre frères capables d'apprendre à ceux de Cadouin le chant de l'office et les usages tels qu'ils étaient observés à Pontigny².

L'envoi d'Henri par l'abbaye de Pontigny a une double importance. D'abord il marque la filiation de Cadouin par rapport à Pontigny. En outre, il prouve de façon formelle l'appartenance de Cadouin à l'Ordre Cistercien qui se crée progressivement en cette fin de l'année 1119. En effet, au chapitre VIII, verset XI, 5 de la Charte de charité dite «prior» approuvé par Calixte II en 1119 on peut lire : «Il n'est pas permis aux Cisterciens de se choisir comme abbé quelqu'un provenant d'Églises étrangères à l'Ordre, ni de donner à cet effet leurs propres moines à d'autres³».

² La mention fréquente de douze moines venus de Pontigny pour fonder Cadouin vient probablement de ce qu'il fallait douze moines pour qu'un monastère soit reconnu «conventuel» mais, en 1119, il y avait déjà des moines à Cadouin. En 1231, Grégoire IX abaissa ce chiffre de 12 à 8.

³ C'est nous qui soulignons. Le texte du Mss Laybach 31 est : «*Nam de extraners ecclesiis abbatem sibi sumere, aut suos alliis ad hoc ipsum monachos dare, cisterciensibus non licet*».

Il serait tout à fait impensable que le Chapitre général de Cîteaux transgresse cette disposition au moment même où elle est présentée à l'approbation pontificale.

En ce 28 octobre 1119, Cadouin est devenue, semble-t-il, la onzième abbaye de l'Ordre et la deuxième dans la filiation de Pontigny. Va-t-elle le rester ?

Nous savons qu'Henri retrouvera Géraud à l'Absie, le 6 avril 1120, pour l'érection de cette nouvelle abbaye en présence de Guillaume Gilbert l'évêque de Poitiers.

Après cette rencontre, il n'est plus question d'Henri qu'à l'occasion de la donation de Guillaume de Biron, le 11 mai 1124. Est-il mort à Cadouin ? Et quand ? Nous n'en savons rien.

Par contre, nous savons que la donation de Bonnevaux, au diocèse de Poitiers, à **Hélie**, qui est dit «abbé de Cadouin» a eu lieu en présence de Guillaume Gilbert, l'évêque de Poitiers, qui est mort vers la fin de 1123 ou le début de 1124. La date de la fin de l'abbatit d'Henri, 1123 ou 1124, reste donc inconnue.

Très rapidement, Hélie va se comporter comme le chef d'une congrégation indépendante et Cadouin semble s'éloigner de l'Ordre cistercien. Il en est de même pour Roger, élu abbé de Dalon le 8 mai 1120 encore que Dalon n'ait pas été affilié à l'Ordre. Cela semblerait confirmer que les évêques aient favorisé cette tendance pour garder le contrôle des monastères de leurs diocèses.

Hélie est encore abbé en octobre 1124 où il est cité dans un don concernant la forêt d'Ardorel. De même, en 1127, dans une charte d'Amelius, évêque de Toulouse. En 1135, c'est **Géraud de Cussac** qui est abbé et, en 1137, il reçoit, dans le cloître de la cathédrale Saint André de Bordeaux, la donation faite par Pierre de Castillon d'un «lieu situé dans la forêt de Faise, pour y ériger une abbaye».

Geoffroy de Loroux, archevêque de Bordeaux, l'assiste en cette circonstance, ainsi que les évêques de Saintes, Périgueux et Angoulême. Mais, ni l'abbé de Pontigny ni aucun autre abbé cistercien ne participe à cette cérémonie. C'est dans cette même cathédrale Saint André qu'a été célébré le 25 juillet 1137, le mariage du Dauphin Louis avec Aliénor d'Aquitaine un peu après la mort du duc Guillaume d'Aquitaine, un peu avant celle du roi Louis VI. C'est probablement aussi sous l'abbatit de Géraud de Cussac que Cadouin prend position en faveur d'Innocent II au moment du schisme d'Anaclet. Bernard de Clairvaux s'en félicite dans une lettre bien connue où lui-même distingue les Caduniens des Cisterciens, semblant ainsi admettre la séparation de Cadouin et de l'Ordre cistercien.

Le quatrième abbé de Cadouin sera **Pierre Gérard** qui est cité à propos de diverses donations d'Adhémar de Beynac et de Gaston de Gontaud en 1143. Peut-être a-t-il accompagné Bernard de Clairvaux lors de son voyage en Aquitaine. Bernard arriva à Bordeaux fin juin 1145 en compagnie du cardinal-légat Albéric, évêque d'Ostie. Le 2 juillet ils sont à Blaye, rejoignent la Dordogne vers Castillon, passent à Bergerac où Bernard guérit un infirme, vont à Sarlat où des malades retrouvent la santé mais sans s'arrêter à Cadouin où les moines n'ont pas souhaité recevoir l'abbé de Clairvaux : « *illo intempore sanctum Dei remiserunt vacuum et sine honore* ».

Après une visite à Grandselve, on sait que Bernard s'arrêta à Albi où il prêcha le 1^{er} août 1145 pour la fête de Saint Pierre aux Liens et annonça son retour à Clairvaux pour l'Assomption.

Les chroniqueurs ont raconté ce voyage et la rencontre de Bernard avec Géraud (de Salles) mais celui-ci était mort depuis 25 ans et il s'agissait peut-être de (Pierre) Gérard. C'est du moins plausible, les noms de Gérard et Géraud étant proches.

Ramulphe de Mauriac fut le 5^e abbé de Cadouin.

Son abbatiat fut marqué par deux événements importants.

Le premier, extérieur à Cadouin, fut la mort de Bernard de Clairvaux le 20 août 1153. Moine depuis plus de 40 ans, abbé de Clairvaux depuis 1115, Bernard avait marqué son siècle et contribué puissamment à l'expansion de l'Ordre. A sa mort celui-ci comptait 352 abbayes dont 168 dans la filiation de Clairvaux.

Le second événement fut la consécration de l'église abbatiale de Cadouin, le 3 octobre 1154, dix-neuvième dimanche après la Pentecôte⁴.

Pourtant le calendrier de Cadouin mentionne la fête le 5 octobre, le 3 des nones d'octobre et cela devait être dès le XIII^e siècle. Pourquoi ce transfert très inhabituel ?

Dans l'édition de 1689, le martyrologe cistercien (qui a gardé la datation romaine contrairement au bréviaire et au missel) indiquait « *Tertio nonas octobris : Dans le territoire de Sarlat, dédicace de l'église de Cadouin, etc.* »

Comment est-on passé du 3 au 5 octobre ?

Une hypothèse intéressante peut être trouvée dans la comparaison des calendriers romain et grégorien.

On constate que le 3 du calendrier grégorien correspond au V ante nonas du calendrier romain et réciproquement. Comment et pourquoi a-t-on confondu l'un avec l'autre ?

Dans son ouvrage de 1868 sur le Saint Suaire, de Gourgues signale qu'il a relevé sur un antiphonaire du XIII^e siècle relié au XVI^e siècle la mention manuscrite « *9 octobris. Dedicatio ecclesiae B. M. De Cadunio* ». Le 9 est-il ici à la place de « nonas » avec oubli du V ? Dans tous les cas, il s'agirait à l'origine de l'erreur d'un copiste, ignorant peut-être le latin, et qui n'a fait que recopier des chiffres sans se préoccuper du calendrier dont il s'agissait⁵.

C'est Raymond de Mareuil, évêque de Périgueux qui procéda à la consécration en présence des évêques d'Agen et d'Angoulême, des abbés bénédictins d'Aurillac, de Moissac, de la Sauve-Majeure, de Cellefrouin et d'Aulx, ainsi que des abbés des filles de

⁴ L'acte de cette consécration (B.N. Fonds Périgord) est rédigé comme suit : « *Anno ab incarnatione Domini MCLIV, indictione secunda, epacta IV, V nonas octobris, die Dominica, luna XXII, dedicatum est hoc monasterium solemniter, etc.* ».

⁵ Les indications contenues dans l'acte de consécration permettent de vérifier la date : - nombre d'or 15, c'est le rang de l'année dans un cycle de 19 ans, reste $1154 + 1 : 19 = 60$ reste 15 ; - indiction 2 qui est le reste de : $1154 - 312$ (édit de Constantin) : 15 (période entre la perception de deux impôts extraordinaires) = 56 reste 2 ; - épacte IV : phase de lune avant le début d'année (de 0 à 29). On convient de désigner par 0 son âge, le jour où elle est nouvelle ; - V des nones d'octobre (none est le 9^e jour avant les Ides, c'est-à-dire avant le jour de la pleine lune), dans ce cas le 3 octobre ; - les calendes sont le 1^{er} jour du mois lunaire (nouvelle lune).

Cadouin, Gondom, Fontguilhem, Faise et Sept-Fons. Mais, comme à la fondation de Faise, ni l'abbé de Pontigny ni aucun autre abbé cistercien n'est présent.

Entre 1145 et 1147, Ardorel et Valmagne, Grandselve et Fontfroide Gondom et Fontguilhem et aussi La Faise avaient quitté la filiation de Cadouin mais en 1154 Ardorel, Gondom, Fontguilhem et La Faise y avaient été réintégrées. Grandselve et Fontfroide restaient dans la filiation de Clairvaux et Valmagne dans celle de Bonnevaux en Dauphiné⁶.

On peut voir dans ces changements de filiation une conséquence possible de la mort de Bernard de Clairvaux dont l'autorité était, par certains, jugée excessive.

En 1158, Ramnulphe de Mauriac est encore abbé et assiste à la consécration de l'église Saint Martin de Limeuil.

Son successeur, **Pierre**, 6^e abbé, connaîtra semble-t-il un abbatiat paisible pendant plus de 20 ans. On ne sait rien de lui.

Le septième abbé de Cadouin, **Aimeric**, allait être appelé à jouer un rôle décisif dans l'évolution de son abbaye.

Le 22 février 1189, il reçoit d'Adhémar de Beynac des droits sur la forêt de Cadouin. C'était, dit l'acte de donation, 71 ans après la fondation de l'église et 35 ans après sa consécration. L'église avait donc été construite à partir de 1118 et consacrée en 1154 comme nous le savons déjà.

Aimeric souhaitait se rapprocher de Pontigny et de l'Ordre cistercien. Malgré l'opposition de certains moines de Cadouin il entreprit une première négociation. Ce furent alors des violences de toutes sortes y compris de la part des laïcs fondateurs qui estimaient avoir un droit de regard même sur les observances.

Les moines répudièrent Aimeric et élirent abbé de Cadouin celui de Faise, avec la complicité active de celui de Gondom. L'évêque de Périgueux chassa les deux abbés révoltés et excommunia les moines. Par lettre du 8 mai 1198, le pape ratifia la sentence de l'évêque et le chargea de la faire observer.

Le 8 décembre 1198, Innocent III, nouvellement élu⁷, constatait de nouveaux désordres.

Aimeric fut malgré tout rétabli mais pour peu de temps. En juillet 1199, le chantre de Cadouin, Géraud de Lacoste, s'empara du siège abbatial. Il fut à son tour déchu et excommunié.

Le pape Innocent III intervint à nouveau pour encourager Aimeric. Après quoi il confia une mission de conciliation à l'archevêque de Bordeaux et à l'évêque de Périgueux. Un accord de composition fut enfin trouvé et sa signature intervint le vendredi 4 mai 1201 en présence des deux prélats délégués par le Pape et de nombreux religieux et seigneurs de la région.

⁶ Cf B. et G. Delluc : « Que reste-t-il des abbayes-filles de Cadouin ? » in *Actes du 6^e colloque de Cadouin*, 1999, p. 66.

⁷ Lotario de Segni, neveu du pape Lucius III (1181-85) naquit vers 1161 et fut élu pape en 1198 sous le nom d'Innocent III. Il joua un rôle politique important, soutint les ordres mendiants et contribua à mieux définir la doctrine sur les sacrements. C'est lui aussi qui fixa les règles de l'élection du pape. On peut lui reprocher d'avoir exagérément soutenu Venise contre Constantinople et Simon de Montfort après l'incendie de Béziers.

Les abbés de Pontigny et de Cadouin confirmaient :

- 1 - la filiation de Cadouin par rapport à l'abbaye de Pontigny.
- 2 - la filiation par rapport à l'abbaye de Cadouin des monastères qu'elle avait fondés⁸.
- 3 - L'engagement par l'abbé de Pontigny d'effectuer lui-même, chaque année la visite régulière de Cadouin.
- 4 - Enfin diverses dispositions qui fixaient des usages et relations propres à Cadouin (églises, dîmes, etc.).

Ainsi prenait fin, au début du XIII^e siècle une longue période d'incertitude qui avait troublé les relations entre Cadouin et l'Ordre cistercien.

Pourquoi l'abbaye de Cadouin était-elle restée, pendant plus de 75 ans, séparée de l'Ordre cistercien auquel elle avait adhéré au tout début de sa fondation ?

C'est ce qu'il faut tenter de comprendre.

Nous avons déjà constaté diverses manifestations de cette séparation : l'absence de l'abbé de Pontigny, en 1137, à la fondation de Faise et, en 1154, à la consécration de l'église de Cadouin, la lettre de Bernard de Clairvaux à propos du schisme d'Anaclet qui distingue les Caduniens des Cisterciens et, en 1145, le refus de Cadouin de recevoir l'abbé de Clairvaux.

Moins spectaculaire mais plus probante encore est l'absence de toute citation de Cadouin au XII^e siècle dans les Statuts des Chapitres généraux de l'Ordre.

Parmi les causes de l'éloignement nous avons déjà noté l'influence des évêques soucieux de conserver le pouvoir de contrôle sur les monastères de leur diocèse mais aussi sans doute les avantages matériels qui en résultent. Par exemple, nous savons que la construction de la cathédrale d'Angoulême a été possible parce que l'évêque avait conservé les revenus de Brantôme et de Saint Cybard dont il était resté abbé.

Les divers fondateurs, notamment laïcs, ne voyaient sans doute pas d'un bon œil, les monastères qu'ils avaient aidé à créer passer dans la mouvance d'un ordre lointain et parfois étranger.

L'influence considérable de Bernard de Clairvaux semble avoir été mal supportée par les moines de Cadouin. On le vit bien lorsqu'ils refusèrent en 1145 de le recevoir.

Enfin il y avait peut-être l'existence du Suaire et les manifestations encore discrètes qui en résultaient et s'accompagnaient de profits matériels.

Telles sont quelques-unes des causes qui ont pu séparer Cadouin de l'Ordre mais il existe peut-être des causes qui ont incité Pontigny à laisser Cadouin s'éloigner. Cela est une autre histoire...

M. Berthier

⁸ Il s'agissait de : Gondom dans le diocèse d'Agen, Fontguilhem dans le diocèse de Bazas, Faise dans le diocèse de Bordeaux, Bonnevaux dans le diocèse de Poitiers, Saint Marcel (ex Sept Fons) dans le diocèse de Cahors, Ardorel dans le diocèse d'Albi et Clariana dans le diocèse d'Elne en 1162.

Composition entre les abbés de Pontigny et de Cadouin faite par Hélié, archevêque de Bordeaux¹ et Adémar, évêque de Périgueux²

(extrait du livre des us)

Hélié, par la grâce divine, archevêque de Bordeaux et Adémar, par la même grâce, évêque de Périgueux, à tous nos aînés en Christ qui liront le présent document, salut dans la vérité rédemptrice.

Il est très difficile de coucher par écrit ce qui, après une réflexion et un accord préalables, a été décidé dans les causes et affaires ecclésiastiques de peur que, le temps s'écoulant, ce qui a été prévu ne sorte de la mémoire et que l'affaire, du fait de son ancienneté, ne glisse dans l'oubli. Cela pourrait arriver facilement si la ténacité des rédacteurs ne s'y opposait.

Comme entre la maison de Pontigny d'une part et celle de Cadouin de l'autre, il y eut longtemps contestation au sujet de la dépendance que l'abbé de Pontigny, ordre de Cîteaux, exigeait de Cadouin qui avait été libre longtemps,

comme l'affaire a été débattue par plusieurs et devant nombre de personnes non sans durs, peines et dépenses,

comme enfin, en vertu d'une commission à Nous confiée par le Saint Père³, ayant considéré les dommages et les charges de l'une et l'autre maison, voulant y remédier à l'avance pour l'avenir, avec l'assistance d'hommes prudents et de personnages ecclésiastiques, après avoir compris les raisons et les vœux de l'une et l'autre partie et les avoir examinés avec soin,

un accord fut conclu avec des hommes religieux et craignant Dieu.

Ayant aussi reçu des lettres affectueuses du vénérable en Christ Arnaud⁴ et du Chapitre général de Cîteaux, afin d'avoir pour but la paix de ces maisons et de les faire composer entre elles, nous avons procédé de la façon suivante avec le consentement, requis et obtenus, des abbés et frères de celles-ci.

1 – Que la maison de Cadouin serait fille de Pontigny à cette condition toutefois que Cadouin posséderait pacifiquement toutes les filles, à savoir abbayes, prieurés, églises et chapelles qu'elle avait et celles qu'elle pourrait acquérir avec la permission divine.

Ces maisons sont :

- l'abbaye de Gondom au diocèse d'Agen,
- l'abbaye de Fontguilhem au diocèse de Bazas,
- l'abbaye de Faise au diocèse de Bordeaux,
- l'abbaye de Bonnevaux au diocèse de Poitiers,
- l'abbaye de Saint Marcel au diocèse de Cahors,
- l'abbaye d'Ardorel au diocèse d'Albi,
- l'abbaye de Clariana au diocèse d'Elne.

¹ Hélié de Malemont. ² Adhémar de la Tour, chanoine de Saint-André, archidiacre de Périgueux (1170) confirmé par Urbain III (22.09.1187). Certains historiens pensent qu'il mourut en 1198 et fut remplacé par Raimond de Castelnaud (Dessales). La *Gallia christiana* conteste cette affirmation (II Instr. – col 499-500). ³ Innocent III, élu en 1198. ⁴ Abbé de Cîteaux.

Composition entre les abbés de Pontigny et de Cadouin faite par Hélié, archevêque de Bordeaux¹ et Adémar, évêque de Périgueux²

(extrait du livre des us)

Hélié, par la grâce divine, archevêque de Bordeaux et Adémar, par la même grâce, évêque de Périgueux, à tous nos aînés en Christ qui liront le présent document, salut dans la vérité rédemptrice.

Il est très difficile de coucher par écrit ce qui, après une réflexion et un accord préalables, a été décidé dans les causes et affaires ecclésiastiques de peur que, le temps s'écoulant, ce qui a été prévu ne sorte de la mémoire et que l'affaire, du fait de son ancienneté, ne glisse dans l'oubli. Cela pourrait arriver facilement si la ténacité des rédacteurs ne s'y opposait.

Comme entre la maison de Pontigny d'une part et celle de Cadouin de l'autre, il y eut longtemps contestation au sujet de la dépendance que l'abbé de Pontigny, ordre de Cîteaux, exigeait de Cadouin qui avait été libre longtemps,

comme l'affaire a été débattue par plusieurs et devant nombre de personnes non sans dâmes, peines et dépenses,

comme enfin, en vertu d'une commission à Nous confiée par le Saint Père³, ayant considéré les dommages et les charges de l'une et l'autre maison, voulant y remédier à l'avance pour l'avenir, avec l'assistance d'hommes prudents et de personnages ecclésiastiques, après avoir compris les raisons et les vœux de l'une et l'autre partie et les avoir examinés avec soin,

un accord fut conclu avec des hommes religieux et craignant Dieu.

Ayant aussi reçu des lettres affectueuses du vénérable en Christ Arnaud⁴ et du Chapitre général de Cîteaux, afin d'avoir pour but la paix de ces maisons et de les faire composer entre elles, nous avons procédé de la façon suivante avec le consentement, requis et obtenus, des abbés et frères de celles-ci.

1 – Que la maison de Cadouin serait fille de Pontigny à cette condition toutefois que Cadouin posséderait pacifiquement toutes les filles, à savoir abbayes, prieurés, églises et chapelles qu'elle avait et celles qu'elle pourrait acquérir avec la permission divine.

Ces maisons sont :

- l'abbaye de Gondom au diocèse d'Agen,
- l'abbaye de Fontguilhem au diocèse de Bazas,
- l'abbaye de Faise au diocèse de Bordeaux,
- l'abbaye de Bonnevaux au diocèse de Poitiers,
- l'abbaye de Saint Marcel au diocèse de Cahors,
- l'abbaye d'Ardorel au diocèse d'Albi,
- l'abbaye de Clariana au diocèse d'Elne.

¹ Hélié de Malemont. ² Adhémar de la Tour, chanoine de Saint-André, archidiacre de Périgueux (1170) confirmé par Urbain III (22.09.1187). Certains historiens pensent qu'il mourut en 1198 et fut remplacé par Raimond de Castelnaud (Dessales). La *Gallia christiana* conteste cette affirmation (II Instr. – col 499-500). ³ Innocent III, élu en 1198. ⁴ Abbé de Cîteaux.

Les abbés de Pontigny et de Cadouin confirmaient :

1 - la filiation de Cadouin par rapport à l'abbaye de Pontigny.

2 - la filiation par rapport à l'abbaye de Cadouin des monastères qu'elle avait fondés⁸.

3 - L'engagement par l'abbé de Pontigny d'effectuer lui-même, chaque année la visite régulière de Cadouin.

4 - Enfin diverses dispositions qui fixaient des usages et relations propres à Cadouin (églises, dîmes, etc.).

Ainsi prenait fin, au début du XIII^e siècle une longue période d'incertitude qui avait troublé les relations entre Cadouin et l'Ordre cistercien.

Pourquoi l'abbaye de Cadouin était-elle restée, pendant plus de 75 ans, séparée de l'Ordre cistercien auquel elle avait adhéré au tout début de sa fondation ?

C'est ce qu'il faut tenter de comprendre.

Nous avons déjà constaté diverses manifestations de cette séparation : l'absence de l'abbé de Pontigny, en 1137, à la fondation de Faise et, en 1154, à la consécration de l'église de Cadouin, la lettre de Bernard de Clairvaux à propos du schisme d'Anaclet qui distingue les Caduniens des Cisterciens et, en 1145, le refus de Cadouin de recevoir l'abbé de Clairvaux.

Moins spectaculaire mais plus probante encore est l'absence de toute citation de Cadouin au XII^e siècle dans les Statuts des Chapitres généraux de l'Ordre.

Parmi les causes de l'éloignement nous avons déjà noté l'influence des évêques soucieux de conserver le pouvoir de contrôle sur les monastères de leur diocèse mais aussi sans doute les avantages matériels qui en résultent. Par exemple, nous savons que la construction de la cathédrale d'Angoulême a été possible parce que l'évêque avait conservé les revenus de Brantôme et de Saint Cybard dont il était resté abbé.

Les divers fondateurs, notamment laïcs, ne voyaient sans doute pas d'un bon œil, les monastères qu'ils avaient aidé à créer passer dans la mouvance d'un ordre lointain et parfois étranger.

L'influence considérable de Bernard de Clairvaux semble avoir été mal supportée par les moines de Cadouin. On le vit bien lorsqu'ils refusèrent en 1145 de le recevoir.

Enfin il y avait peut-être l'existence du Suaire et les manifestations encore discrètes qui en résultaient et s'accompagnaient de profits matériels.

Telles sont quelques-unes des causes qui ont pu séparer Cadouin de l'Ordre mais il existe peut-être des causes qui ont incité Pontigny à laisser Cadouin s'éloigner. Cela est une autre histoire...

M. Berthier

⁸ Il s'agissait de : Gondom dans le diocèse d'Agen, Fontguilhem dans le diocèse de Bazas, Faise dans le diocèse de Bordeaux, Bonnevaux dans le diocèse de Poitiers, Saint Marcel (ex Sept Fons) dans le diocèse de Cahors, Ardorel dans le diocèse d'Albi et Clariana dans le diocèse d'Elne en 1162.

2 – Que ces abbayes possèdent leurs prieurés et églises, observent leurs constitutions, comme Cadouin, leur mère, et jouissent de la même liberté dont jouit et jouira celle-ci.

3 – A cela il fut décidé et ajouté, avec l'accord de G.⁵ vénérable abbé de Pontigny, en son nom et au nom de sa maison que l'Eglise de Cadouin aurait le droit de libre et pacifique élection et d'installation d'un abbé lorsque, et chaque fois que cette Eglise en manquera.

4 – L'abbé de Pontigny promet aussi aux frères d'effectuer personnellement la visite de Cadouin, d'observer inviolablement ses constitutions, de veiller sur cette maison avec une sollicitude paternelle, de ne pas instituer d'autres statuts que ceux édictés par le Chapitre général et ne viendraient pas contredire les constitutions qui ont été obtenues et sont observées à Cadouin.

5 – Nous avons en outre statué et ordonné que soit fermement observé «l'ordre cistercien» à Cadouin et dans toutes les abbayes, prieurés et maisons lui appartenant en raison de leur sujétion, que ce soit dans le vêtement, la façon de lire ou de chanter les offices divins, comme il est d'usage habituel dans cet Ordre. Et aussi que l'abbé de Cadouin avec les abbés de son obédience se rendent au Chapitre général comme le veut la coutume de l'Ordre.

6 – Nous avons aussi décidé, après utile et nécessaire délibération, que nonobstant les constitutions de l'Ordre de Cîteaux, l'Eglise de Cadouin et les abbayes de son obédience demeureront librement dans les églises ou chapelles dans lesquelles les moines ont accoutumé de résider car elles ont été concédées à cet effet aux religieux par les barons, chevaliers ou autres fidèles afin que, pour leur salut, le service du Seigneur soit assuré à perpétuité.

Dans le cas contraire, les donateurs ou leurs successeurs pourraient à bon droit se plaindre car ils seraient frustrés de leur intention pieuse. Comme le monde est soumis au Malin, ils pourraient avoir quelque motif pour retirer leur donation et revendiquer ces lieux.

7 – Nous voulons aussi et avons statué à la suite d'une pieuse considération que si quelqu'une de leurs églises avait le soin des âmes qui lui serait attaché, les moines qui y résident devraient faire administrer les sacrements aux paroissiens par des prêtres séculiers car il ne leur est pas permis de s'en occuper par une présomption qui serait téméraire.

8 – Comme Cadouin a eu l'habitude de demander des subsides aux fidèles tant pour ses travaux que pour ses autres nécessités, parce qu'elle est située au milieu d'un pays mauvais à cause de la stérilité du sol et de la présence fréquente d'hommes malfaisants, nous accordons bénévolement et salutairement aux frères de cette maison qu'il leur soit permis de demander des aumônes pour leurs nécessités et leurs besoins urgents.

9 – Il fut néanmoins concédé par chaque partie et confirmé par serment en touchant les saints évangiles que tous les pactes exprimés ci-dessus seraient observés fermement et indissolublement à perpétuité par chacune d'elles. Si quelque personne rebelle ou insane présumait de violer cette composition par une téméraire audace nous l'excommunierions en vertu de l'autorité apostolique dont nous jouissons et de la nôtre propre et nous le jugerions indigne de la réception du Corps et du Sang de Jésus Christ.

⁵ G. abbé de Pontigny.

A cette réserve toutefois que si l'abbé de Pontigny, retenu par les affaires de l'Ordre ou la maladie, ne pouvait faire personnellement la visite annuelle à Cadouin, il ne serait pas, dans ce cas, sujet à excommunication.

10 – En vertu de l'autorité sus-dite, afin que cette ordonnance de paix et d'accord obtienne force et qu'elle ne puisse être corrompue ou cassée par la ruse des successeurs ou par la longueur du temps, nous ordonnons que ce document, conforté par la présence de témoins, soit conservé dans le monastère de Cadouin pour porter témoignage si nécessaire et qu'il soit transcrit dans les livres usuels et authentiques qui sont déposés et conservés dans les *armaria* ou bibliothèques ; de sorte que, par suite de malice, de versatilité ou de négligence, ne puisse être aboli dans l'avenir ce qui a été décidé par Nous, sur le conseil d'hommes prudents et religieux, et arrêté pour l'utilité de Cadouin et de sa vie religieuse.

Fait dans le chapitre de Cadouin, avec l'accord et l'approbation de l'abbé Aymeric⁶ et de sa communauté, de ceux de G. abbé de Pontigny pour lui et sa maison, le 4 des nones de mai, férie sixième, année de l'Incarnation MCCI, Innocent III, pape, présidant à l'Eglise romaine ; Philippe, roi de France, régnant ; Jean, roi d'Angleterre, gouvernant le duché d'Aquitaine.

A ces actes furent solennellement présents :

- P. de Laubesc, abbé de Sauve-Majeure,
- R. de Siorac, abbé de Sarlat',
- Maître Ar. Gauberti,
- Selebrun (fils) de Guillaume Geoffroi,
- Hélie de Périgueux, archidiacre de Périgueux,
- G. de la Roche, prieur de Saint-Avit,
- Guillaume de Cazals, prieur de Saint-Cyprien,
- Maître Hélie de Clermont, cellerier de Saint-Front de Périgueux,
- Maître P. Racinolis,
- Maître P. de Rama,
- Noble homme Hélie Rudel, seigneur de Bergerac,
- Guillaume de Bouville, seigneur de Limeuil,
- Henri de Gontaud, seigneur de Biron,
- Et plusieurs autres...

Note

Le texte ci-dessus a été traduit du latin par Louis Grillon d'après les documents laissés par l'abbé Louis Deschamps (1814-1868) curé de Saint-Chamassy. Ces documents provenaient probablement d'une copie de la *Gallia christiana* qui fut établie par les moines bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. On sait que l'un d'eux, Dom Jacques Boyer, fut chargé d'en recueillir les éléments en Périgord.

Dans son journal de voyage, Dom Jacques Boyer indique qu'il est arrivé à Cadouin venant de Saint-Cyprien le 27 septembre 1712. Il y fut reçu par le prieur Dom Jean Benoît (le futur abbé de l'Etoile) qui lui fit « toutes les amitiés possibles ». Le lendemain il travailla « fortement dans les archives qui sont en bon ordre ». Le 29 il partit vers Fontgauffier. Le 1^{er} janvier 1713, de Souillac, il envoya au Supérieur Général le catalogue des manuscrits de Cadouin. Deux jours plus tard, c'est la liste des abbés de Cadouin qu'il expédia au Prieur de Saint-Denis. D'autres suivront en 1714.

Il est donc probable que le texte de l'abbé Deschamps provient, à travers la *Gallia*, de l'original détenu à Cadouin depuis 1201.

⁶ Abbé de Cadouin cité de 1189 à 1201. ⁷ Il aurait succédé à Raoul de Cromiac et précédé Arnauld mais il n'est pas cité par le chanoine Tarde dans ses *Chroniques*.

Abbayes issues des fondations de Géraud de Salles

Cîteaux

Pontigny

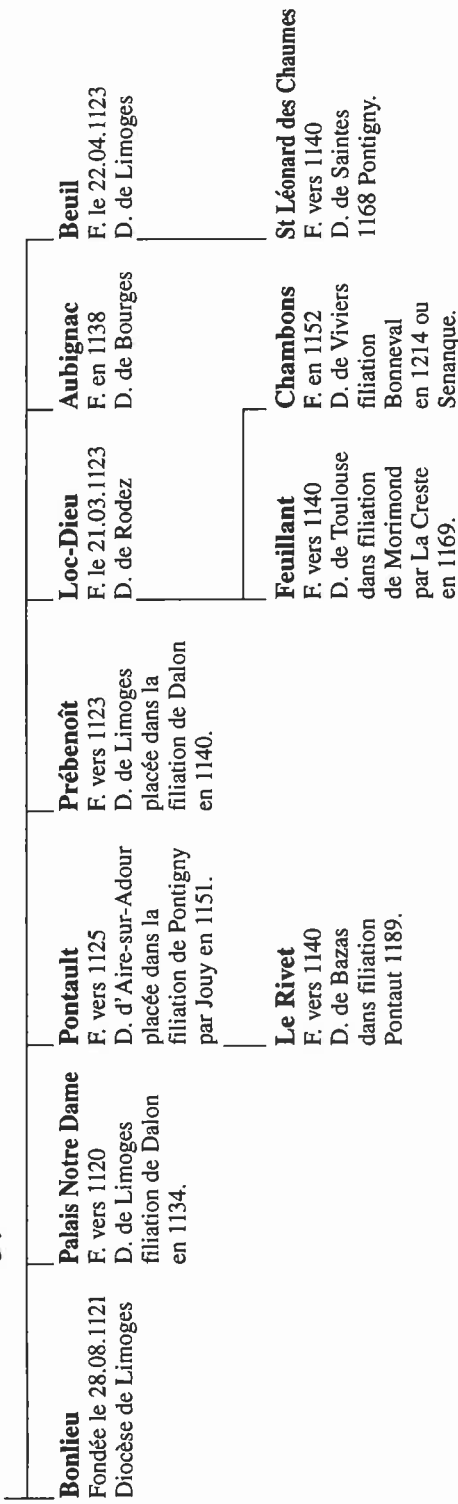
I - Cadouin

Fondée vers 1113 par Géraud de Salles, diocèse de Périgueux.
28.10.1119 affiliation à l'ordre cistercien dans la filiation de Pontigny.
Accord en 1201 avec Pontigny.

<p>Bonnevaux Fondée avant 1123 Diocèse de Poitiers</p>	<p>Ardorel F. en 1124 D. d'Albi placée en 1147 dans la filiation de Bonnevaux en Dauphiné, revient en 1154 dans la filiation de Cadouin.</p>	<p>Grandselve F. vers 1111 D. de Toulouse placée en 1145 dans la filiation de Clairvaux.</p>	<p>Gondon F. en janv. 1117 D. d' Agen placée en 1147 dans la filiation de Pontigny, revient en 1154 dans la filiation de Cadouin.</p>	<p>La Faise F. en 1137 D. de Bordeaux placée en 1147 dans la filiation de Pontigny, revient en 1154 dans la filiation de Cadouin.</p>	<p>Sept Fons F. en 1137 D. de Cahors transférée en 1163 à Saint-Marcel.</p>
<p>N. D. du Jau (Clariana) Fondée en 1162 Diocèse d'Elne</p>	<p>Valmagne F. en 1138 D. d'Agde maintenue en 1149 dans la filiation d'Ardorel, placée en 1151 dans la filiation de Bonnevaux.</p>	<p>Fontfroide F. 1093-1144 D. de Narbonne maintenue en 1146 dans la filiation de Grandselve et Clairvaux.</p>	<p>Fontguilhem F. avant 1141 D. de Bazas maintenue en 1147 dans la filiation de Gondon.</p>		

II - Dalon

Fondée en 1114, diocèse de Limoges.
1162 affiliation à l'ordre cistercien
dans la filiation de Pontigny.

**III - Abbayes cisterciennes indépendantes de Cadouin et Dalon****Le Pin**

Fondée en 1141
Diocèse de Poitiers
dans la filiation de Pontigny 1163
(acte du 05.07 de Bellesmains).

Les Châtelliers

F. en mai 1119
D. de Poitiers
placée en 1163 dans la filiation
de Clairvaux.

Boschaud

F. en 1145
D. de Périgieux

IV - Abbayes non cisterciennes

Bournet

Fondée en 1113

Diocèse d'Angoulême

Fontdouce

F. vers 1112-15

D. de Saintes

La Tenaille

F. vers 1117

D. de Saintes

Vajal

1196

Annexe de

Boulbonne

Les Alleuds

D. de Poitiers

L'Absie

06.04.1120

D. de Poitiers

L'Île Chauvet

F. en 1130

D. de Poitiers

Les Châtres

D. de Limoges

Les Chalards

D. de Limoges

Courbefy

D. de Limoges

Pontigny

Terryl N. Kinder

Historique

Quand Robert quitta Molesme pour fonder le « nouveau monastère », rien n'indique qu'il ait eu l'intention de créer un ordre monastique. Cependant, l'arrivée de nouvelles vocations sous l'abbatit d'Etienne Harding entraîna la fondation au printemps 1113 de la première abbaye-fille de Cîteaux, la Ferté-sur-Grosne (Saône-et-Loire), dans le diocèse de Chalon. L'année suivante, l'abbé Etienne fonda une deuxième « fille », Notre-Dame de Pontigny. Beaucoup plus éloignée, dans le diocèse d'Auxerre, elle est située dans la large vallée du Serein qui servait à l'époque de frontière entre la Champagne et la Bourgogne. Hugues de Mâcon, nommé premier abbé, arriva avec la nouvelle communauté en mai 1114.

Selon la tradition, Pontigny fut fondée sur le site d'un ermitage, mais on ne sait rien de ses occupants ni de ses bâtiments. On ne sait pas non plus précisément où s'installèrent les premiers Cisterciens, bien qu'une petite chapelle en pierre, dédiée à l'Assomption de la Vierge, fût utilisée comme oratoire de l'abbaye primitive, ce qui suggère que le site actuel fut le premier site. Les ruines de cette chapelle, à proximité de l'église actuelle, étaient encore visibles au début du XVIII^e siècle. Sous l'abbatit d'Hugues, il y eut beaucoup de vocations et Pontigny se développa rapidement. Elle commença d'essaimer dès 1119 avec la fondation de Bourras (Nièvre). Puis d'autres fondations suivirent : Fontainejean (Loiret) et Jouy-en-Brie (Seine-et-Marne) en 1124, puis Quincy (Yonne) en 1133. Il est probable que la création de nouvelles abbayes a été décidée - au moins en partie - parce que la place manquait à Pontigny où la communauté vivait toujours dans des bâtiments provisoires (chaque nouvelle fondation voyait le départ de treize moines de l'abbaye fondatrice). En plus de ces nouvelles abbayes-filles, vers 1130, l'ancien prieuré clunisien de St-Sulpice-en-Bugey (Ain) fut rattaché à l'Ordre cistercien via la filiation de Pontigny¹.

Quand Hugues devint évêque d'Auxerre, Guichard, moine de Cîteaux, fut élu second abbé de Pontigny. Sous son abbatit (1136-1165), des vocations continuèrent d'arriver, apparemment en grand nombre. Un document de 1157 dit que la communauté comptait 50 prêtres parmi un plus grand nombre de moines non ordonnés². Cinq abbayes furent encore fondées sous son abbatit : Chaalis (Oise), Les Roches (Nièvre), Cercamp (Pas-de-Calais), L'Estrée (Eure), et l'Ile de Ré (aussi appelée les Châtelliers, Charente-Maritime). En plus, quatre communautés existantes, dans le sud-ouest de la France furent rattachées à l'Ordre par la filiation de Pontigny : Le Pin, L'Etoile (Vienne), Trizay (Vendée) et Cadouin (Dordogne). En 1162, l'abbaye de Dalon (Dordogne) fut affiliée

¹ La question des nouvelles fondations ainsi que celle des rattachements de communautés existantes à l'Ordre cistercien est compliquée, et il n'y a pas souvent de dates claires. La plupart des dates de fondation publiées dans l'ancienne littérature ont été reprises des listes internes de l'Ordre, sans vérification. La pénurie de documentation ne favorise pas la compréhension des détails d'une fondation, et encore moins du rattachement d'une communauté pré-existante.

² La population totale n'est pas donnée, mais à ce chiffre il faut ajouter des novices et des frères convers.

à Pontigny avec sa propre filiation de six abbayes : Aubignac (Indre), Beuil (Haute-Vienne), Bonlieu (Creuse), Loc-Dieu (Aveyron), Palais-Notre-Dame et Pré-Benoit (Creuse). Ainsi s'achève la grande période des fondations ; Pontigny ne crée plus qu'une seule nouvelle abbaye, Egres en Hongrie (auj. Roumanie), en 1179.

Pendant ce temps, l'économie de l'abbaye s'établit. Vers le milieu du siècle, Pontigny possédait de multiples terres, bois, prés, vignes, maisons, eaux et moulins ou les droits d'utilisation de ces ressources, mais il est difficile de préciser combien ont été considérées comme « granges », car ces propriétés étaient en état perpétuel d'évolution et leur désignation précise est rarement définie. Par exemple, dans les trois bulles papales³ promulguées sur 10 ans, le problème se pose clairement : en 1156, onze sites étaient dénommés « granges » ; trois ans plus tard il n'y en avait plus que sept qui portaient cette appellation, plus sept autres décrits comme « maisons ». En 1166, deux demeuraient des « granges », mais plus d'une vingtaine d'autres endroits sont mentionnés dans le même document par le type de terrain (prés, bois, terres, vignes, patures...). Faut-il imaginer que quatre des propriétés dénommées « granges » en 1156 ont été rétrogradées en « maisons » en 1159 et davantage dévaluées en 1166 ? Il semble plutôt que les mentions brèves des possessions dans ces documents servaient à rattacher les propriétés à Pontigny sans les décrire davantage ; on ne doit donc pas y voir des « mots-clés » portant la précision que nous aimerions y attacher.

Des travaux importants furent aussi exécutés à l'abbaye même. Pour abriter ce qui était évidemment une communauté nombreuse, l'abbé Guichard, peu après son arrivée, entreprit la construction d'une grande abbaye en pierre dont Thibault II, comte de Champagne, fut vraisemblablement le bienfaiteur.

Des hôtes célèbres jouèrent aussi un rôle dans l'histoire de l'abbaye. En 1164 arriva le premier des trois archevêques de Cantorbéry qui lui sont associés. Thomas Becket resta dans la communauté jusqu'à 1166, où le roi d'Angleterre fit pression sur l'Ordre en menaçant de fermer les abbayes cisterciennes d'Angleterre si Pontigny continuait d'héberger ce prélat.

La reine Adèle, fille de Thibault de Champagne, veuve de Louis VII et mère de Philippe-Auguste, reçut du pape la permission d'avoir sa sépulture dans l'église. Sa visite à l'abbaye en 1205 provoqua une censure de l'abbé, qui lui avait permis d'enter dans le chapitre pour écouter le sermon, de se promener dans le cloître et de dormir deux nuits dans l'infirmerie. Mais cette licence peut s'expliquer si on imagine qu'elle a pu être la bienfaitrice de la construction du nouveau chevet, entreprise vingt ans auparavant et sans doute presque achevée au moment de sa visite. A sa mort en juin 1206, la reine fut enterrée dans l'église, au coeur du nouveau sanctuaire, du déambulatoire et d'une couronne de onze chapelles.

Le deuxième archevêque de Cantorbéry, Stephen Langton, un des auteurs de la Grande Charte, vécut à Pontigny de 1207 à 1213. Le troisième, Edme d'Abingdon, passa probablement en 1238 et puis en automne 1240, et après sa mort, le 16 novembre à Soisy, son corps fut ramené à Pontigny. Il fut canonisé le 16 décembre 1246, et le roi, le futur

³ L'objet des bulles était de mettre l'abbaye avec toutes ses possessions sous la protection du pape.

Saint-Louis, sa mère, Blanche de Castille, et une assemblée de prélats et de nobles assistèrent à la translation de son corps à la Pentecôte (9 juin 1247). St. Edme devint, avec la Vierge, protecteur de l'abbaye et Pontigny un site de pèlerinage.

La prospérité des XII^e et XIII^e siècles n'a pas continué. Au début du XIV^e siècle, la richesse de l'abbaye fut sévèrement compromise par des famines (de 1315 à 1317) et par la Peste (dès 1348) ; pendant la Guerre de Cent Ans (1337-1453), l'armée d'Edouard III occupa l'abbaye et la pilla (1360). La population avant la Peste n'est pas connue ; il y avait seize prêtres en 1366.

Malgré son statut de chef de filiation - ce qui aurait dû l'exempter de la Commende - Pontigny fut gérée à partir du deuxième quart du XVI^e siècle par un abbé commendataire qui avait le droit de dépenser à son gré les revenus du domaine. En 1561, il fixa le nombre de moines de Pontigny à 32 - autant prêtres que profès et novices - ainsi que la mense conventuelle pour leur nourriture et leur entretien.

Les Guerres de Religion (1562-1598) sévirent pendant cette période. Les huguenots vinrent deux fois, en 1567 et en 1569, pour chercher les reliques de Saint Edme, mais les moines avaient bien caché le corps du saint et s'étaient réfugiés dans leur maison à Chablis. Les dégâts faits à l'abbaye furent considérables, des tombes bouleversées, des objets brûlés. La restauration de l'église ne fut terminée que vers 1630, époque où la communauté recouvra le droit d'élire son abbé.

Après le retour des élections et jusqu'à la fermeture de l'abbaye en 1790, il y eut un dilemme entre la nécessité de restaurer Pontigny et le désir de réduire ses dettes. Deux inventaires (1650, 1672) montrent l'énorme quantité de travail nécessaire pour remettre l'abbaye en état⁴ ; plusieurs bâtiments médiévaux considérés comme déjà trop délabrés ont disparu. Parmi les travaux de renouvellement effectués à cette époque figurent les stalles (1676), les portails d'entrée et un ré-aménagement du cloître. L'église fut recouverte de dalles en pierre de Chablis (1743), et le sanctuaire remanié avec des grilles en fer forgé, un nouveau maître-autel et une nouvelle chasse pour Saint Edme (1749). Une tribune d'orgue avait été construite au début du siècle et les orgues achetées à l'abbaye Saint-Pierre de Châlons-sur-Marne y furent installées en 1775.

En 1767, le nombre de moines résidant à Pontigny se situait entre 20 et 30. En 1790, quand les portes de l'abbaye furent fermées, la communauté comptait deux frères convers et 23 moines, dont huit résidant à Pontigny, les autres étant prieurs ou réguliers dans des abbayes de la filiation toujours soumises à la Commende. L'âge des profès allait de 29 à 80 ans ; l'abbé avait 46 ans.

En décembre 1790, on dressa un inventaire des biens de l'abbaye, la vente eut lieu du 25 février au 24 mars 1791, mais l'église et la galerie du cloître furent exemptées. L'utilité potentielle du mobilier n'échappa pourtant pas à certains citoyens de la région qui, en 1793, souhaitèrent convertir les grilles en fusils, piques et canons. Malgré l'accord donné à ce projet, il n'aboutit pas ; l'église, avec son mobilier, devint église paroissiale. Les manuscrits et les livres furent dispersés⁵.

⁴ L'auteur a en cours une étude de l'état de l'abbaye à travers les documents du XVII^e et XVIII^e siècles.

⁵ Les livres imprimés de la bibliothèque au moment de la Révolution sont l'objet d'une étude approfondie actuellement en cours par David N. Bell.

Le seul bâtiment claustral conservé, celui des frères convers, fut acquis en 1842 par l'archevêque de Sens à l'instigation du père Jean-Baptiste Muard. Ce prêtre diocésain fut à l'origine de la création de la Société des Prêtres Auxiliaires des Paroisses établie à Pontigny en 1843 et dont le but était l'évangélisation des campagnes. La Société devint la Communauté des Pères de Saint Edme en 1852 et continua de vivre à Pontigny jusqu'à 1901, où les pères durent s'exiler aux Etats-Unis par suite de la loi sur les Congrégations. Ils revinrent de 1947 à 1954 pour animer le collège franco-américain dans les bâtiments monastiques.

En 1906, après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, un universitaire parisien, Paul Desjardins, acheta les bâtiments claustraux. Il y organisa chaque été (sauf pendant la 1^{re} guerre) et jusqu'en 1939 des rencontres de dix jours devenues célèbres sous le nom de «Décades de Pontigny». Son intention était d'«introduire dans un logis de Saint Bernard les procédés libérateurs inventés par Socrate, remis en vigueur par Montaigne»⁶. Pour cela, il réunit les intellectuels européens de l'époque : entre autres, André Gide, François Mauriac, André Malraux, Lytton Strachey, T.S. Eliot, Nicolas Berdiaeff⁷.

En 1954, un nouveau mouvement spirituel arriva avec la Mission de France, à qui Pie XII donna le territoire paroissial de Pontigny. Elle installa son séminaire dans l'enclos monastique jusqu'en 1968, où les bâtiments furent vendus à l'ADAPT, centre de formation professionnelle pour handicapés. Aujourd'hui, l'église sert de paroisse et elle est le siège du prélat de la Mission de France.

Etat des lieux

L'édifice aujourd'hui synonyme de Pontigny est sa grande église. Malgré deux campagnes de construction à presque 50 ans d'écart et une taille imposante (117 m de long), l'unité règne dans ce sanctuaire. Les détails d'architecture sont restreints mais réalisés avec soin ; le jeu de la lumière sur la pierre blanche suffit à l'animation. L'église est construite d'est en ouest ; la croisée et les transepts, la nef et ses bas-côtés, et le porche actuels datent de la première campagne de construction ; le chevet avec un sanctuaire profond entouré d'un déambulatoire et de onze chapelles a remplacé le premier chevet plat à la fin du XII^e siècle.

La construction commença vers 1138, selon un plan bien roman. La croisée, en forme de carré de 10,70 m de côté, semble avoir été le module pour la partie orientale de l'église : chaque transept, avec ses chapelles, représente une surface de quatre fois le module, et chaque chapelle un quart du module. Chacun des deux bras du transept est composé de trois travées barlongues couvertes en voûtes d'arêtes à 18,15 mètres au-dessus du pavement actuel (le sol original était, selon l'endroit, de 10 à 30 cm plus bas). Six chapelles carrées les entourent, deux de chaque côté,⁸ toutes voûtées également en voûtes d'arêtes. La croisée est plus haute (20 m au-dessus du sol actuel) et voûtée en ogives.

⁶ "Paul Desjardins et les «Décades» de Pontigny", article inaugural par M. de Gandillac, *Cerisy. Trente ans de colloques et de rencontres*, B.M. Caen, 1983, p. 2.

⁷ Léon Lejean, "Les Décades de Pontigny, 1910-1940", *Bulletin des Amis de Pontigny*, n°2, 1991, p. 20-50.

⁸ Chaque transept avait, avec le chœur d'origine, une troisième chapelle orientale, supprimée quand le déambulatoire a été construit à la fin du XII^e siècle.

Mais dès cette première campagne de construction, si rapide fût-elle, des changements furent apportés au projet initial. La nef et les bas-côtés sont surhaussés par rapport aux transepts et à leurs chapelles à cause d'altérations radicales dans la structure décidées pendant la construction. La différence de niveau des toits - bien visible du cimetière - signale des modifications du plan, de l'élévation et de l'espace. Le module du carré fut abandonné en faveur du rectangle, et on prit la décision d'augmenter la hauteur de la nef et de la voûter d'ogives, les premières en Bourgogne. Ainsi les murs de la nef ont des fenêtres plus grandes et plus hautes que celles des transepts, l'intérieur de la nef est donc plus lumineux. L'église était éclairée à travers de magnifiques vitraux en grisaille dont trois exemples subsistent (Photo de couverture). Ces changements permettent aujourd'hui de dater la construction de l'église du début de la période gothique.

Construite à la fin de la première campagne, la façade occidentale est précédée d'un porche qui correspond à la largeur de la nef. L'entrée du porche est une baie en plein cintre avec des ouvertures jumelées de chaque côté. Elle ressemble à l'entrée classique d'une salle capitulaire, et l'arrangement de l'espace intérieur du porche rappelle aussi cette pièce : deux grosses colonnes centrales pour recevoir les voûtes d'arêtes, et les bancs en pierre sur les quatre côtés. Les grandes portes ouvrant sur la nef sont renforcées par les bandes de fer décoratives. De chaque côté du porche, une pièce correspond à la largeur de chaque bas-côté de la nef. Sur la façade haute, une grande fenêtre à lancette est flanquée de deux baies aveugles, le tout surmonté d'un petit oculus. La tour d'escalier, sur base carrée qui se transforme en octogone, fait partie intégrante du mur. D'une date précoce pour le style gothique, cette église n'a d'arc-boutants que sur le côté sud, sur la pente douce menant vers le Serein. L'évolution de cette technologie sur 50 ans environ est bien visible dans les arc-boutants du chevet qui sont plus sophistiqués⁹.

Des autres bâtiments du XII^e siècle, il ne reste que celui des frères convers. Il a été construit sans doute avant l'église ; on voit que la partie nord-ouest de l'église (aujourd'hui la librairie) s'adapte à l'angle de ce bâtiment pré-existant. L'intérieur du bâtiment des frères convers est divisé en deux nefs de six travées ; le rez-de-chaussée est voûté en ogives tandis que l'étage est couvert de voûtes d'arêtes. Cet édifice a été très peu transformé.

Les deux magnifiques vasques monolithes en calcaire bathonien sont les seules traces visibles des systèmes hydrauliques médiévaux¹⁰. Leurs diamètres sont respectivement de 3,40 et de 4,32 m, et toutes deux ont été déplacées dès le XVIII^e siècle lors d'un réaménagement des jardins (Photo III 15).

Il y a aussi de nombreuses pierres isolées provenant des bâtiments du XII^e siècle : quatre gros chapiteaux sous la vasque à l'entrée de l'ADAPT et un autre dans le dortoir des frères convers (Photo III 61). Le chapiteau composé et sa base - situés également dans le dortoir - ressemblent aux éléments réemployés dans le cimetière, et à ceux de la chapelle du transept sud de l'église où le bloc de chapiteaux a été creusé pour faire des fonts baptismaux (Photo III 62).

⁹ Pour les détails sur cette évolution ainsi que les dessins des projets et les modifications en cours de construction, voir Terry N. Kinder, *L'Europe Cistercienne*, Ed. Zodiaque, 1997, p. 221-223.

¹⁰ *Saint Bernard et le monde cistercien*, p. 27.

Parmi les vestiges du cloître médiéval, on compte aussi les chapiteaux géminés conservés au St. Edmund Hall d'Oxford et ceux presque identiques d'une propriété privée de Pontigny. Un groupe plus important de sept bases, colonnes et chapiteaux, provenant d'un bâtiment du cloître, se trouve à Héry (propriété privée). Un autre chapiteau plus tardif est actuellement aussi à l'ADAPT. Les carreaux décorés, tous déplacés, font l'objet d'une étude à part. Environ un tiers du mur d'enceinte reste debout, et d'innombrables pierres taillées plus modestes sont visibles dans les maisons du village.

L'église a subi des aménagements à l'époque moderne : les cent stalles sculptées en chêne avec deux autels face à la nef, le maître-autel en marbre et le tombeau et l'autel de Saint Edme, les grilles en fer forgé qui environnent le sanctuaire, la tribune d'orgues dans la travée occidentale de la nef, une statue de la Vierge de Miséricorde dans le bras nord du transept.

Datant aussi de cette période, un portail entre deux pavillons (sur le site de la porterie médiévale ?) marque l'entrée de l'abbaye aujourd'hui. Deux autres portails simples subsistent de part et d'autres de l'allée d'entrée. Un quatrième - à colonnes ioniques - forme l'entrée actuelle du bâtiment accolé au nord du cellier, et un cinquième - probablement celui du palais abbatial - se dresse isolé dans le jardin de la propriété. Une orangerie et un vivier s'y trouvent également. Deux - des trois - moulins sont toujours présents sur le canal, ainsi que le barrage, situé à 3 km vers l'est, qui dévie l'eau vers l'abbaye. L'irrégularité du terrain à l'intérieur de l'enceinte suggère l'emplacement des bâtiments disparus. Les sondages électromagnétiques faits en avril 1992 ont montré la forme et les dimensions des fondations de l'aile orientale du cloître entre l'église et le canal. Aucune fouille systématique n'y a été effectuée.

Bibliographie

Emile AME, *Recherches sur les anciens vitraux incolores du département de l'Yonne*, Paris, 1853.

Marcel AUBERT, "Abbaye de Pontigny", *Congrès archéologique de France*, 1958, p. 163-168.

"Les fouilles de l'église de Pontigny", *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1942, p. 243-246.

Léon de BASTARD, "Note sur une peinture de l'église de Pontigny", *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, XI, 1857, p. 387-389.

Robert-Henri BAUTIER, "Les premières relations entre le monastère de Pontigny et la royauté anglaise", *Thomas Becket. Actes du colloque international de Sédieres* (éd. Raymonde Foreville), Paris, 1975, p. 41-48.

Jean-Luc BENOIT, *L'Abbaye cistercienne de Pontigny au XII^e siècle*, Mémoire de Maîtrise, Paris IV - Sorbonne, 1992.

"Saint Edme et Pontigny, histoire et légende d'un saint anglais en Bourgogne", *Bulletin des Amis de Pontigny*, n°5 (numéro spécial), 1996.

Pontigny, saint Edme, les moines et leurs voisins. L'abbaye cistercienne pendant la première moitié du XIII^e siècle, Mémoire de D.E.A., Université de Paris IV - Sorbonne, 1997.

“Les origines de Pontigny ou la naissance de la seconde fille de Cîteaux”, *Bulletin de la Société des Fouilles Archéologiques et des Monuments Historiques de l'Yonne*, n° 14, 1997, p. 25-36.

Paul BENOIT et Nicole SPORTES, “Exploitation du fer et droits d'usage : l'exemple de Pontigny”, *Moines et métallurgie dans la France médiévale*, Paul BENOIT et Denis CAILLEAUX, éd. Paris, A.E.D.E.H. (Association pour l'édition et la diffusion des études historiques), 1991, p. 179-191.

Anne BONDEELLE-SOUCHIER, *Bibliothèques cisterciennes dans la France médiévale. Répertoire des abbayes d'hommes*, Paris, Editions du CNRS, 1991, p. 260-262.

Bulletin des Amis de Pontigny, n°1-5.

Denis CAILLEAUX, “Les religieux et le travail du fer en Pays d'Othe”, *Moines et métallurgie dans la France médiévale*, éd. Paris, A.E.D.E.H., 1991, p. 193-211.

Claude-Etienne CHAILLOU DES BARRES, *Histoire de l'abbaye de Pontigny*, Paris, 1844.

“Pontigny”, *Annuaire de l'Yonne*, 1844, p. 105-212.

Jean-Marie CLAUSTRE, “Viollet-le-Duc et l'abbatiale de Pontigny : le rapport de Pontigny”, *Bulletin des Amis de Pontigny*, n°3, 1992, p. 33-36.

Abbé CORNAT, “Rapport sur les documents concernant l'abbaye de Pontigny et la ville de Saint-Florentin et notice sur M. Jean Dépaquy, dernier abbé de Pontigny”, *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, XII, 1858, p. 240-247.

Laurent-Henri COTTINEAU, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, II, Mâcon, 1939, col. 2331-2332.

André COURTET, *Etude historique sur l'abbaye Notre-Dame et Saint-Edme de Pontigny au diocèse d'Auxerre de la fondation (1114) au XVI^e siècle* suivie d'un essai sur la formation du temporel, Ecole nationale des chartes. Positions des thèses, Paris, 1920, p. 5-18. (Microfilm de la thèse aux Archives départementales de l'Yonne, 4MilO8).

Joan EVANS, *Monastic Architecture in France from the Renaissance to the Revolution*, Cambridge, 1964.

Georges FONTAINE, *Pontigny, Abbaye cistercienne*, Paris, 1928.

Martine GARRIGUES, *Le premier cartulaire de l'abbaye cistercienne de Pontigny (XII^e-XIII^e siècles)*, Paris, 1981.

V.-B. HENRY, *Histoire de l'abbaye de Pontigny, Ordre de Cîteaux, Département de l'Yonne*, Auxerre et Avallon, 1839 (éd. rév., Avallon, 1882).

Gallia Christiana (Pontiniacum), XII, Paris, 1770, col. 439-455.

Camille HERMELIN, “Saint-Florentin et Pontigny”, *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l’Yonne*, LXIII, 1909, p. 251-258.

Terryl N. KINDER, “Some Observations on the origins of Pontigny and its First Church”, *Cîteaux, commentarii cistercienses*, XXXI, 1980, p. 9-19.

“A Note on the Plan of the First Church at Pontigny”. *Mélanges à la mémoire du père Anselme Dimier*, III (B. Chauvin, ed.). *Architecture cistercienne, 6 : Abbayes*, Arbois, 1982, p. 601-608.

Architecture of the Cistercian Abbey of Pontigny. The Twelfth-Century Church, Thèse de doctorat, Indiana University, 1982.

“The Original Chevet of Pontigny’s Church”, *Studies in Cistercian Art and Architecture*, II (éd. M. P. Lillich), Kalamazoo, Michigan, 1984, p. 30-38 & figs. 1-15 (p. 257 et suiv.).



Le texte ci-dessus se réfère à l’ouvrage *Les Cisterciens dans l’Yonne*, édité en 1999 sous la direction de Terryl N. Kinder par les Amis de Pontigny.

Les trois photos de la page suivante sont tirées du même ouvrage.



III.8 Chevet de l'église abbatiale de Pontigny. *Cliché T. N. Kinder.*



III.10 Façade occidentale de l'église abbatiale de Pontigny. *Cliché T. N. Kinder.*



III.54 Pontigny, vaisseau central vu de l'ouest. *Cliché T. N. Kinder.*

Bruits d'argent autour du suaire **(1456-1459)**

Nous sommes loin de tout connaître sur le départ du suaire de l'abbaye de Cadouin en 1392, de son arrivée à Toulouse, de son séjour de plus de soixante années dans cette ville, des accords successifs passés entre les abbés de Cadouin et les capitouls, des vols de la relique et de son recouvrement, des procès qui s'ensuivirent, etc... Au cours des colloques précédents des Amis de Cadouin, j'ai mis les auditeurs pas à pas au courant de mes recherches et de leur résultat. Les documents qui restaient à Toulouse, quand ils ne sont pas disparus ou volés, sont à présent rares et espacés dans le temps.

La tranche d'histoire que j'ai dessein de vous présenter aujourd'hui recouvre ce qu'il advint au suaire après qu'il eut été dérobé en 1455. Pour ce faire, j'ai disposé heureusement de « fils rouges ». Il s'agit avant tout d'un document judiciaire de dix grandes pages non datées mais écrites sûrement après 1458. Elles s'intitulent : « *Chefs sur lesquels seront examinés et ouïs les témoins et pour l'utilité du promoteur du roi dans la sénéchaussée de Toulouse, des capitouls et du syndic de la ville de Toulouse* ».

Trente-neuf chefs d'accusation ont été ainsi répartis entre trois juges d'instruction dont on a pris soin de résumer certaines enquêtes et de noter les noms des témoins qui comparurent devant eux.

Certains articles de ce document ne vous auraient pas paru nouveaux. Je les ai utilisés seulement lorsqu'ils venaient compléter mes causeries des années précédentes. La plupart sont entièrement inédits. Leur intérêt est très important pour mieux saisir les mentalités et les mobiles des personnes qui s'occupèrent du suaire d'une manière ou d'une autre.

Pour vous les présenter, je résumerai d'abord les accusations portées par les Toulousains. Puis je les ferai suivre d'un commentaire nécessaire. Il ne faudra pas oublier, en effet, que les gens de Toulouse sont évidemment partiaux et qu'ils font parfois état dans leurs accusations de rumeurs non confirmées et même infirmées.

Les conclusions des juges toulousains

Les moines qui dérobèrent le suaire passèrent la porte de Pouzonville, le mercredi 12 septembre 1455 à la troisième heure.

Le lendemain, jeudi 13 septembre, ils furent vus en compagnie de leurs consorts au port de Moissac. Le suaire et les autres objets volés étaient portés par un cheval emprunté à l'archiprêtre de Paleyrac.

L'abbé de Gondou, les autres moines et les personnes susdites déposèrent leur butin à Monflanquin dans la maison de Jean Ebrard, marchand de Villeneuve d'Agen, et de son épouse.

La dame Ebrard accueillit de son plein gré chez elle les moines et le fruit de leur larcin. Les religieux passèrent la nuit jusqu'au matin, dans sa maison, avec la famille Ebrard.

avait fait et dont elle ne nous dirait qu'ensuite la recette. Dans mon souvenir il ressemblait à un gâteau de riz. Je dois reconnaître notre surprise lorsqu'elle nous apprit qu'il avait été réalisé à partir de débris d'hosties donnés par Monsieur le Curé !

J'espère avoir fait revivre l'ambiance de ce printemps de 1944, le pire de la guerre en Dordogne, le plus beau parmi ceux de mes souvenirs d'enfance.

Questions et réponses

Après mon intervention il a été rappelé que deux autres familles juives avaient été cachées dans le village et que la préposée des Postes avait pour mission de signaler éventuellement l'arrivée des Allemands pour leur permettre de fuir, ce que la disposition du village et l'emplacement de la poste devait rendre possible.

Il m'a été demandé si je savais combien d'autres Juifs pouvaient, comme ma famille, avoir été cachés dans les mêmes conditions. Il m'a été impossible de répondre et je n'ai pu que donner les chiffres de la déportation des Juifs de France qui sont rappelés ci-dessous :

– 76 000 Juifs ont été déportés pendant l'occupation à partir de la France dont 24 000 Juifs français et 52 000 Juifs étrangers. 2 500 ont survécu.

– Il y avait environ 330 000 Juifs en France en 1940 dont 200 000 Juifs français et 130 000 Juifs étrangers.

– On voit que les Juifs étrangers ont payé un tribut beaucoup plus lourd que les Juifs français. Ils représentent les deux tiers des victimes alors qu'ils ne constituaient qu'un peu plus d'un tiers de la population. Une grande partie de ma famille a passé toute la guerre à Paris où ne fut jamais institué de ghetto.

Les réactions de réprobation de la population française dans son ensemble aux persécutions antisémites sont attestées par de nombreux rapports de préfets. Inversement, hélas, il y eut aussi de nombreuses dénonciations.

Il est avéré que l'un des coffrets volés est resté jusqu'à ce jour de l'instruction entre les mains des époux Ebrard.

Vers le milieu du matin, les consuls de Monflanquin réquisitionnèrent des archers et leur demandèrent d'accompagner moines et butin jusqu'à l'abbaye de Cadouin. Le suaire fut déposé dans l'enceinte du monastère. Il y fut présenté au public et montré à quiconque désirait le voir.

Un premier commentaire

Il est important de souligner au préalable que la quasi-totalité de ces chefs d'accusation porte la mention marginale **per testes** ce qui veut dire que des témoins se seraient portés garants des faits énoncés.

A les en croire, la première étape des moines les aurait conduits à Moissac dont le port se trouvait sur le Tarn. Cependant beaucoup de nos questions resteront sans réponse. Qui désigne l'accusation sous le terme de « *consorts* » : de simples accompagnateurs ou des complices ? Où et quand les religieux ont-ils rencontré l'archiprêtre de Paleyrac ? Cette paroisse se trouvant à quelques kilomètres de leur abbaye, il pouvait être connu des moines et ne pouvait que favoriser leur entreprise. Par conséquent le prêt d'un cheval n'aurait rien d'étonnant de sa part. Il sera d'ailleurs fait mention de ce personnage dans un des articles suivants où l'on suggérera que son geste n'aurait pas été absolument gratuit. L'article 30° de l'instruction voudrait que le suaire et un coffret aient été entre ses mains quelque temps du moins. Il aurait prêté de l'argent aux religieux contre ce gage.

Jean Ebrard était un marchand de Villeneuve-sur-Lot mais son épouse et sa famille résidaient dans leur maison de Monflanquin. Les moines fuyards connaissaient-ils déjà ce personnage ? Le leur avait-on signalé comme quelqu'un de confiance ? Castillonnès, pays natal des voleurs, si l'on en croit les Toulousains, n'est pas très éloigné de Monflanquin et cette bastide avait été fondée au treizième siècle par Cadouin. Les moines se seraient-ils arrêtés en premier lieu à Villeneuve chez Ebrard qui les aurait envoyés à son épouse ?

Quoi qu'il en soit, ils auraient été accueillis sans réticence aucune par la femme Ebrard et ils auraient passé la nuit dans sa maison avec les siens. Ils auraient laissé là un des deux coffrets qu'ils avaient dérobés. Cela semble beaucoup, même s'il s'agit du moins riche de ces coffrets, pour le paiement de l'hospitalité d'une nuit. Ce devait être plutôt un gage en échange de l'argent nécessaire à la poursuite de leur voyage. En tout cas, et toujours selon les Toulousains, ce coffret était encore chez les Ebrard au moment de cette partie de l'instruction.

La ville de Monflanquin fut troublée à l'annonce de la présence d'une telle relique dans ses murs. Elle le fut suffisamment en tout cas pour que les consuls - sollicités ou de leur plein gré - s'intéressassent à cette affaire. Ils recrutèrent des archers auxquels il fut donné consigne d'accompagner les moines jusqu'à leur abbaye. Mesure de respect ou de protection ? Les deux sans doute. Ainsi entouré, le suaire parvint à Cadouin où il fut montré publiquement.

De cette ostension, il nous reste un témoignage indiscutable que j'ai présenté l'an dernier, à savoir la déposition devant magistrat de deux émissaires toulousains chargés

de se renseigner sur la route suivie par les voleurs et leur arrivée éventuelle à Cadouin. Je vais toutefois y revenir un instant.

A la suite de quelques péripéties que je ne relaterai pas à nouveau, les deux émissaires se trouvèrent à l'abbaye le dimanche 16 septembre. Ils y virent des gens armés - vraisemblablement les archers de Monflanquin - au milieu de nombreux assistants. Il y virent aussi le suaire qu'un moine sortit de son coffret et qu'il éleva à bout de bras en demandant à tous les présents leur aide pour leur permettre de le garder à l'abbaye. Le lendemain, lundi 17 septembre, ils rencontrèrent à Belvès un des frères qui se vanta devant eux d'avoir réussi enfin à récupérer la relique.

De Cadouin à Gavaudun (suite de l'instruction toulousaine)

Les moines comprenant, au vu de l'obstination des gens de Toulouse, que le suaire finirait par leur être repris, l'emportèrent de Cadouin avec les autres objets de leur larcin. Ils auraient confié le tout à un habitant de Castillonnès qui l'aurait caché.

En fin de compte, la relique serait ainsi passée entre les mains de l'archiprêtre de Paleyrac, des Ebrard, des Belvésois, mais encore des Bergeracois. Le sire de Pons l'aurait eu, en effet, lui aussi en sa possession. Il aurait voulu le sortir de France et l'emporter en Angleterre. La rumeur publique disait qu'il s'était rendu, en effet, dans ce pays.

Les Caduniens voyaient qu'il ne pourraient faire aucune ostension publique. Ils craignaient le pouvoir des seigneurs tant laïcs qu'ecclésiastiques. Ne constataient-ils pas la diligence que déployaient les Toulousains pour récupérer la relique ? Ils se réfugièrent chez le protonotaire apostolique Hermant de Lustrac qui les reçut quelque temps dans le château familial de Gavaudun et pourvut à leur entretien. Se sentant en sûreté, les moines firent plusieurs tractations avec la ville de Toulouse. Ils consentaient à lui rendre le suaire contre une somme d'argent.

Hermant de Lustrac traita avec des officiers du roi ainsi qu'avec les capitouls et leur syndic. Il rendrait le suaire contre la somme de 500 écus d'or. Il y eut plusieurs échanges entre les parties à ce sujet.

De nouveaux commentaires

En lisant le résumé précédent, il serait difficile de ne pas constater que les juges d'instruction ont accepté n'importe quels témoignages même ceux qui se contredisaient.

Les moines avaient bien compris que les capitouls ne reculeraient devant rien désormais pour recouvrer le suaire. La prudence leur conseillait de le cacher. Ils l'auraient emporté à Castillonnès. Cela n'aurait rien d'étonnant puisque cette ville était, répétons-le, une bastide créée en paréage avec le roi de France et Cadouin. En outre, si l'on en croit les Toulousains, les moines voleurs étaient originaires de cette ville. Ils n'auraient donc eu aucune difficulté à trouver un recéleur ne serait-ce que dans une de leurs familles personnelles ou de leurs familles amies.

Est-il vrai que la relique soit passée successivement entre les mains de l'archiprêtre de Paleyrac, d'Ebrard, des habitants de Belvès et aussi des Bergeracois ? Aucune preuve sérieuse n'en est fournie ; la rumeur publique est même seulement invoquée

incidemment. En ce qui regarde Bergerac, il s'agirait du seigneur de Pons qui l'aurait eue en sa possession. Il aurait eu l'intention de sortir du royaume et de l'emporter en Angleterre. Il avait peut-être été contacté par les moines comme arbitre possible entre eux et les Toulousains.

Les religieux avaient songé pouvoir faire des ostensions qui exciteraient la générosité des fidèles en faveur de leur abbaye alors en piteux état. Ils comprirent vite que c'était là un rêve irréalisable. Les Toulousains s'acharneraient sans cesse à tâcher de le leur reprendre par tous les moyens. Les moines avaient donc conçu l'idée de le leur restituer mais contre une rançon substantielle. Ils se mettraient à l'abri dans un château fortifié sous la protection d'un ecclésiastique éminent qui servirait d'arbitre et négocierait avec eux le rachat envisagé. Pour remplir ce rôle ils choisirent - mais peut-être s'était-il offert lui-même ? - François de Lustrac, protonotaire apostolique, et comme château la forteresse familiale de Gavaudun. Les tractations purent alors commencer avec les capitouls.

Les tractations de Gavaudun

Nous avons une confirmation de la présence des voleurs à Gavaudun et des tractations au sujet du suaire. Il s'agit de la déposition de Pierre Bofat, bachelier en droit, âgé de vingt-sept ans, en date du 4 juin 1459. C'est son récit inédit, très vivant, que je vais résumer.

En juillet 1456 - donc trois années en ça - étaient capitouls Arnaud Roy et Jean Dejehan. Pierre Bofat, pour gagner sa vie, leur donnait des informations et, pour ce faire, allait fréquemment à la Maison de ville afin de les y rencontrer. Certain jour où il s'y trouvait, il y vit entrer Raymond de Bosredon, habitant de la ville, qui salua les présents et leur annonça que son beau-père, arrivé de l'Agenais, lui avait dit que l'abbé et les moines de Cadouin étaient las d'attendre vainement de passer un accord avec les Toulousains et que, si cela échouait, ils verraient ailleurs. Il serait honteux, ajouta-t-il, de laisser partir cette relique vénérée sans que l'on y veille, alors que l'on était si proche de pouvoir remettre la main sur elle.

Les personnes présentes décidèrent que deux d'entre elles, précisément les capitouls Roy et Dejehan, iraient voir l'abbé de Grandselve. D'autres rencontreraient de leur côté messire Bérard, médecin de la ville, qui avait offert 1 500 écus pour récupérer les objets volés par les moines. Les deux capitouls ci-dessus décidèrent, en outre, d'envoyer Bofat à Gavaudun. La veille de la fête de saint Etienne d'août, ils le convoquèrent à la Maison de ville. Etait aussi présent Pierre de Morlan, licencié en droit, neveu de l'abbé de Grandselve. Bofat reçut l'ordre de se préparer à partir pour Gavaudun, dès le lendemain de bonne heure, en compagnie d'Antoine de Negra, habitant de Tournon en Agenais et beau-père de Raymond de Bosredon. Bofat accepta volontiers de remplir la mission à lui confiée.

Comme il sortait de la Maison de ville, Bosredon le prit par la main et lui dit qu'on lui donnerait 800 écus à emporter et que, s'il avait une cassette sûre pour les mettre, il la lui fasse passer. Il devrait se trouver, le lendemain matin, chez Dejehan où l'argent lui serait remis en même temps que des instructions. Il aurait ensuite à se rendre à Tournon avec de Negra. En chemin, c'est celui-ci, personne plus sûre, qui porterait la cassette.

A Tournon, chez de Negra, celle-ci serait déposée en un coffre bien sûr dont Bofat garderait la clef sur lui.

Il quitterait Tournon en emportant avec lui des lettres adressées à l'abbé de Cadouin et au protonotaire de Lustrac. Parvenu à Gavaudun, il attendrait là après avoir prié le protonotaire d'entretenir les moines pendant sept à huit jours jusqu'à ce que soit arrivé un homme, pourvu d'une procuration des capitouls et envoyé par eux pour arrêter les articles d'un accord au sujet du suaire. Cet envoyé apporterait le reste de la somme d'argent demandée. Bofat, ayant une cassette personnelle, s'offrit à la faire passer à Bosredon pour y placer argent et missives.

Le lendemain, Bofat se rendit, comme convenu, chez messire Dejehan. Devant la porte de celui-ci, il rencontra Bosredon qui lui dit d'aller chez messire Roy où se trouvait alors la fameuse cassette. Bofat reçut trois livres tournois pour couvrir ses frais, somme qui lui fut remise par messire de Musac. La cassette fermée contenait, à ce qu'il lui fut dit, 800 écus et des lettres écrites par des notables toulousains et adressées au protonotaire de Lustrac et à l'abbé de Cadouin.

Bofat quitta Tournon pour se rendre à Gavaudun où il rencontra de Lustrac auquel il remit les lettres. Les négociations commencèrent. Cinq ou six moines se trouvaient là avec leur abbé ; un autre moine était à Monflanquin. Le protonotaire avait prié ceux-là de demeurer à Gavaudun dix ou douze jours jusqu'à l'arrivée de l'envoyé toulousain. Les religieux étaient irrités de ce que ce procureur toulousain n'arrivât pas. De Negra avait été envoyé avec un message adressé aux capitouls pour leur faire part du bon vouloir de l'abbé et des moines. Ceux-ci attendirent cinq à six jours. Pierre Bofat traita avec eux, il devait transmettre leur conclusion aux capitouls. Il fut décidé qu'il retournerait à Toulouse pour rendre compte à ces magistrats et qu'il reviendrait à Gavaudun avec la réponse de ces derniers. Les religieux étaient priés de patienter encore jusqu'à une certaine date bien déterminée.

Bofat retourna donc à Toulouse. Il se trouvait devant l'église des Carmes de cette ville, près de sa propre demeure, lorsqu'il y rencontra Bosredon. Un dialogue s'engagea en occitan. Bosredon lui demanda ce qu'il avait fait. Bofat raconta les faits et ajouta qu'il voulait se décharger de cette affaire auprès de messires les capitouls.

Bosredon : Ne vous souciez point de raconter tout cela aux capitouls, car vous pourriez bien tout gâcher !

Bofat : Il ne nous reste pas tellement de temps et cela nous concerne car le protonotaire a fixé un délai avec les moines.

Bosredon : Qu'il ne vous en chaille car j'aurai bien un autre délai quand celui-ci sera écoulé. Et n'ayez aucun souci pour vos gages car je répons de votre rétribution.

Bofat ne tint aucun compte de l'interdiction proférée par Bosredon et, désireux de remplir fidèlement sa mission, il se présenta devant les deux capitouls et leur fit son rapport en long et en large. Il leur dit que le dernier mot des moines n'était pas à moins de 1 500 écus.

Les capitouls furent divisés. Certains furent seulement troublés mais d'autres blâmèrent ouvertement Bosredon. Le suaire ne fut pas récupéré alors par Toulouse. Bofat se demandait si ce fut à cause de la négligence ou de la malice de ceux qui avaient mis la main à cette affaire et qui l'avaient fait échouer.

Bofat fut interrogé sur ce que contenait exactement la fameuse cassette. Une rumeur courait qu'à la place des 800 écus, elle renfermait des pierres ou même de l'avoine ou les deux. Bofat ne put que confirmer ce qu'il avait déjà dit. Sur le chemin de retour, la cassette lui avait été remise par de Negra. Lui-même l'avait remise à Bosredon avec sa clef que celui-ci avait gardée et dont il avait disposé à son gré.

Bofat avait entendu dire par de Lustrac que cette cassette ne contenait pas d'argent. En effet, l'abbé de Cadouin avait été averti de cette ruse par une personne de Toulouse qui avait participé, lui aussi, à la fraude. Quant à lui, Bofat, il jugeait que la cassette pesait plus lourd qu'elle n'aurait dû le faire normalement ; il avait pu la soupeser. A Tournon elle était restée quelques jours chez de Negra. Jamais les capitouls ni d'autres personnes n'avaient demandé à en vérifier le contenu pas plus durant sa mission que depuis.

De cette longue déposition ressortent quelques renseignements éclairants pour l'histoire du suaire.

En premier lieu, le rôle ambigu joué par Bosredon et son beau-père. Celui-ci avait été choisi une fois comme intermédiaire entre les moines et son gendre ; donc il était bien placé pour connaître les intentions de celui-ci. C'est chez lui, à Tournon, que reste la cassette pendant que Bofat se rend à Gavaudun. Bosredon est bien au centre de l'affaire ; il le restera encore, nous le verrons plus loin. Il cache des faits à Bofat, il se trouve toujours comme par hasard à point nommé pour rencontrer celui-ci et lui donner des instructions, il lui demande de ne rien dire aux capitouls etc... Bosredon connaissait le contenu de la cassette ; on avait dû mettre dans celle-ci de l'avoine pour amortir le bruit des soi-disant pièces de monnaie et des pierres pour lui donner un poids suffisant. Ici on avait dépassé la mesure.

En second lieu, on aura remarqué que l'abbé de Cadouin se trouvait à Gavaudun où il était solidaire de ses moines. Le suaire avait été emporté le 13 septembre 1455 sous l'abbé Jacques de Lanes dont j'ai présenté, l'an dernier, la déposition sous serment devant un magistrat toulousain. Son successeur fut Pierre de Gain nommé par le Chapitre général de 1456. Je résumerai le début d'une notice sur lui parue dans les *Généalogies Limousines et Marchoises* où il sera loisible de trouver toutes les références : *Pierre de Gain «senior», abbé de Beuil (en Vayrac, Haute-Vienne), ordre de Cîteaux, dès 1442... Elu abbé de Cadouin (Dordogne), ordre de Cîteaux, élection confirmée par le Chapitre général de cet ordre le 14 septembre 1456. Ce fut sous son administration que le suaire, dit de Cadouin, abrité des anglais à Toulouse, réintégra l'abbaye. En effet, dès son élection, il envoya dans cette ville le cellérier et trois jeunes religieux, sous prétexte d'y étudier. Munis de fausses clés, ils pénétrèrent de nuit dans l'église du Taur et s'emparèrent du suaire...*

Ce texte, je l'ai montré longuement l'an dernier, contient au moins autant d'erreurs que de lignes. Pour le moment, je me contenterai de dire que Pierre de Gain était le troisième fils de Aymeri de Gain, seigneur de Linars et de Luce de Tinières. Il était bien abbé du Beuil lorsqu'il fut élu abbé de Cadouin. Mais ce ne fut pas sous son abbatiat que le suaire fut volé et, encore moins, de la façon évoquée. On ne peut mettre en doute les dépositions de plusieurs des protagonistes de l'affaire devant les magistrats. Une

définition du Chapitre général de Cîteaux de 1456 nous apprend que l'évêque de Condom (Gers) avait, on ne sait pourquoi, des vues sur Cadouin et avait introduit à cet effet une action au Parlement de Toulouse. Afin d'évincer cette candidature, dom Jacques de Lanes, âgé de plus de quatre vingts ans et cacochyme, avait résigné sa charge entre les mains du légat pontifical. Celui-ci avait nommé à la tête de l'abbaye Pierre de Gain. L'abbé général de Cîteaux avait confirmé ce dernier au Chapitre général de 1456, en établissant un document signé des quatre définiteurs de l'ordre.

Entre temps, l'abbé de Pontigny, abbé-père de Cadouin, avait présidé, comme c'était son droit, une élection de laquelle sortit le nom de Jean de Paës, moine de Petra, abbaye cistercienne espagnole, mais que l'on rencontre comme étudiant à Toulouse dès 1452 au moins, qui se trouvait sans doute encore dans cette ville et devait donner des garanties pour faire un bon abbé. Pourtant le Chapitre général de 1457 ratifia sa confirmation de l'année précédente, cassa l'élection de Jean de Paës et menaça celui-ci d'excommunication s'il osait occuper la charge abbatiale. Il faut savoir que ce Jean de Paës ne se soumit pas de suite puisque, en 1459, les abbés de Dalon et de Peyrouse furent chargés par le Chapitre général de faire exécuter la décision et d'écarter définitivement le concurrent de Pierre de Gain.

De Gavaudun à Obazine (d'après les sources toulousaines)

Le protonotaire de Lustrac, voyant qu'il n'avait pas obtenu ce qu'il désirait s'arrangea pour que le suaire passât entre les mains de messire Pierre de Comborn, évêque d'Evreux ainsi qu'abbé commendataire d'Obazine, et de son frère Jean, vicomte de Comborn et sire de Treignac. Ceux-ci détenaient la relique depuis lors.

En septembre 1459, le vicomte Jean de Comborn envoya des lettres à son procureur gérant de ses affaires qui s'appelait Jaquet et résidait dans le collège Saint Martial de Toulouse. Il lui faisait savoir que le suaire et les moines voleurs étaient en son pouvoir. Le procureur devrait traiter avec des personnalités toulousaines. La ville aurait à lui verser une somme payable sur dix années, moyennant quoi il restituerait le suaire qu'il déposerait où ils voudraient.

Il y eut plusieurs rencontres entre le procureur d'une part et messires Jean André de Belvès et Raymond de Bosredon, médiateurs des Toulousains et capitouls de l'année précédente.

Furent nommés comme députés auprès du sire de Treignac messire de Bosredon et messire Guillaume de Gaillac, licencié en droit et syndic de la ville. Ils avaient des lettres contenant des accords éventuels. Mais ces députés ne partirent pas à cause du changement des capitouls.

Les capitouls qui furent nommés en 1458 députèrent Bosredon capitoul et Guillaume Roche assesseur, lesquels munis de lettres et d'une procuration, rencontrèrent le sire de Treignac au Glandier près de Comborn et, là, en présence de plusieurs nobles, de clercs et autres personnages, eurent un accord avec Jean de Comborn au sujet de la restitution du suaire.

Dans ce traité, le sire de Treignac demandait à messires Bosredon et Roche, au nom de leur ville, une somme de 10 000 écus d'or payables en dix années et il s'engageait à rendre le suaire.

Après quoi, le sire de Treignac envoya à Toulouse messire de Tarnera en qualité de député. Celui-ci, moyennant 2 000 écus, voulut, au nom de son maître, restituer le suaire. La relique devrait être exposée avec l'accord de la ville, quinze jours durant à Saint Martial. Il voulut s'engager sur cette base au nom de son seigneur et fixa un délai de quinze jours pour que réponse lui soit donnée. Il fit la promesse, dans la demeure abbatiale de Saint Sernin, de rendre alors le suaire.

Encore un commentaire

On ignore, au fond, les raisons pour lesquelles le suaire passa des mains du protonotaire de Lustrac à celles de l'évêque d'Evreux, abbé commendataire de l'abbaye cistercienne d'Obazine et de son frère le vicomte. On peut toutefois conjecturer que l'abbé de Gain pensait que les moines recherchés pour vol seraient plus en sécurité dans cette abbaye, asile inviolable sous la protection et l'arbitrage d'un évêque et d'une famille influente.

Nous avons vu que ce prélat ne se chargea pas lui-même des tractations. Se déchargea-t-il de ce soin sur son frère ou celui-ci prit-il de son propre chef les choses en mains ?

De part et d'autre, on l'aura remarqué, furent cherchés des lieux prestigieux où passer les accords et des témoins importants pour y assister. D'un côté, la chartreuse du Glandier, de l'autre, la demeure abbatiale de Saint Sernin.

La déposition de Pierre Bofat et quelques articles de l'instruction judiciaire couvrent ainsi, du moins en partie, pour nous la période allant de juillet 1456 à septembre 1459.

Un document judiciaire supplémentaire

Un autre document nous apporte onze articles supplémentaires qui ne manquent pas d'intérêt. Il est intitulé : *Mémorial pour la procédure de la cause du suaire*. Il n'est pas daté mais la critique interne prouve qu'il est attribuable à cette période. Je vais le résumer.

Il traite d'abord de questions matérielles. Il mentionne le don fait par la défunte reine de France «de bonne mémoire» d'un coffret d'or d'une valeur de 200 écus. C'est la première fois que je rencontre le nom de cette donatrice dans un document. L'autre coffret est sans doute celui pour lequel messire Raymond Bonnet, toulousain, avait offert en 1393 quarante-huit marcs d'argent.

Le document rappelle ensuite que la ville de Toulouse avait acquis deux hôtels particuliers pour les donner aux moines. Il évoquait enfin les dons que des particuliers avaient faits à la chapelle du suaire.

La relique avait été dérobée une première fois et les frais pour la récupérer étaient montés pour la ville à plus de 2 000 écus. Il avait été volé à nouveau par les moines ainsi que les deux coffrets, l'un d'or et l'autre d'argent, sans parler d'autres objets précieux d'une valeur de 2 000 écus d'or. Cette fois-ci les frais s'étaient montés pour la ville à plus de six cents écus.

Le syndic concluait en disant que les frais de poursuite et ceux de la justice devaient être à la charge du syndic de l'Ordre de Cîteaux.

Quant au syndic de Cadouin, il avait vendu la borie de Saint Loup, d'une valeur de 200 écus, d'autres biens ou objets précieux d'une valeur de 1 000 écus. Or le tout était alors sous la main du roi ; il l'avait méprisée.

L'abbé de Cadouin avait rattrapé ses moines voleurs ; ils devaient se présenter en personne devant la justice.

La déposition de Pierre de Gain

L'abbé Pierre de Gain se présenta seul devant messire Nicolas Berthelot, licencié en droit et conseiller à la Haute Cour de Toulouse, qui avait reçu mission de l'interroger. Il fut questionné le 20 août 1459. Il est piquant de remarquer que ce jour-là est la fête de saint Bernard, patron des Cisterciens. Etait-ce pure coïncidence ou désir de la part de l'abbé de se concilier la bienveillance du saint ?

La déposition de Pierre de Gain mériterait presque une traduction plus qu'un simple résumé car elle ouvre un jour intéressant sur la défense choisie par l'abbé. Celui-ci déclara savoir que le suaire avait été entre les mains de l'évêque d'Evreux et qu'il s'y trouvait encore. Il le savait de science sûre puisque les religieux qui avaient, dit-on, emporté la relique hors de Toulouse avaient demeuré l'espace de vingt à vingt-cinq mois dans l'abbaye d'Obazine donnée en commende à ce prélat.

Il avait entendu dire par des personnes dont il avait oublié le nom que cet évêque avait donné aux moines des tuniques et autres vêtements. En outre, la rumeur courait dans les régions limousine et périgordine qu'il avait le suaire en son pouvoir. Certaines personnes, dont il avait oublié le nom, lui avaient dit que le prélat avait aussi donné de l'argent aux religieux ainsi qu'aux hommes qui les mandataient.

L'abbé avait encore entendu dire par un ecclésiastique que celui qui retenait le suaire avait causé un grave dommage à l'Ordre de Cîteaux, qu'il avait donné une somme d'argent aux capitouls mais que, selon lui, il n'avait passé aucun accord avec ceux-ci.

Pierre de Gain ajoutait qu'il ne pouvait certifier les faits ci-dessus énoncés car il n'avait jamais rencontré personne qui eût vu le suaire entre les mains de l'évêque ni en son pouvoir. Il pouvait donc jurer que le prélat n'avait jamais possédé le suaire.

Ce que l'évêque avait fait pour les religieux, il l'avait fait pour un motif de piété, par amour de Dieu et de la religion. Ces moines disaient ne pouvoir se sentir en sécurité nulle part parce que les Toulousains les menaçaient. C'est pourquoi ils avaient prié le prélat de les entretenir. Celui-ci avait fait, disait-il, ce qu'il avait pu pour eux.

L'abbé terminait en disant que ces moines appartenaient, croyait-il, à son abbaye de Cadouin et se trouvaient donc sous son obédience.

Il signait enfin sa déposition dont il affirmait à nouveau la véracité.

Une telle déposition appelle quelques réflexions de notre part.

Pierre de Gain ne pouvait faire autrement que de reconnaître l'appartenance des moines au monastère dont il était l'abbé. Ne savait-on pas qu'il se trouvait avec eux à Gavaudun et qu'il s'était associé à leur démarche ? Il ne pouvait pas non plus ignorer le transfert du suaire des mains du protonotaire de Lustrac à celles de l'évêque d'Evreux.

Sa défense fut donc très simple. Il avait seulement entendu des rumeurs émanant de gens dont d'ailleurs il ne se rappelait pas le nom ; la perte de mémoire était une excuse fréquemment invoquée dans les procès de cette époque. N'avons-nous pas déjà vu son prédécesseur Jacques de Lanes invoquer la même amnésie dans ses dépositions devant les magistrats ?

Les moines, apeurés par les menaces des Toulousains, avaient recherché la protection et l'arbitrage d'un évêque qui les entretenait en vêtements, nourriture et argent. Quant à lui-même, Pierre de Gain, n'était-il pas une victime ? En retenant le suaire, n'avait-on pas porté préjudice à son abbaye et à l'Ordre cistercien tout entier ?

Personne n'aura manqué de relever les omissions, les à peu près, les subtilités etc... de cette déposition. Toutefois, en tout état de cause, si l'on peut parler de restriction mentale, on ne peut relever aucun mensonge formel.

Le rôle de Grandselve

Au fur et à mesure que j'ai avancé dans ma lecture des documents, je me suis aperçu du rôle joué par l'abbaye de Grandselve dans l'histoire du suaire. J'avais suggéré que l'abbé Desmoulins pouvait avoir été un étudiant du collège Saint Bernard fondé par cette abbaye. Il aurait pensé naturellement à la ville de Toulouse comme à un refuge normal pour le suaire. Ses moines avaient trouvé un premier asile au collège avant d'occuper des locaux aménagés à leur intention. L'abbé de Grandselve était présent à la passation solennelle des accords de 1396. Après le décès de l'abbé Desmoulins, les abbés de la Maison du suaire furent d'anciens étudiants ou des professeurs du collège. Lorsque l'abbé Jacques de Lanes «qui n'aimait pas Toulouse» du moins le disait-on, fut déposé, c'est encore un professeur, Jean Boyer, qui prit sa suite. A la mort de celui-ci, le Chapitre général de 1453 confia, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement, le soin de tenir la Chapelle du suaire et le suaire lui-même à maître Guillaume de Fabariis, docteur en théologie et régent du collège Saint Bernard ainsi qu'à l'abbé de Grandselve, lui aussi docteur en théologie.

Le Chapitre général de 1455 ira plus loin. Il énumérera les critiques qui avaient cours sur la Maison du suaire : peu de religieux, quelquefois deux ou trois jours sans messe, le manque de luminaire, les moines peu religieux, des apostats parmi eux, l'abbé décrépité, les religieux de l'abbaye sarladaise éloignés et donc négligents... Ces rumeurs laissent subodorer des intérêts inavoués. Le Chapitre général adoptera de suite des remèdes faciles : Grandselve n'est-elle pas le monastère propice et convenable pour assurer la garde du suaire ? N'a-t-elle pas des revenus abondants et un personnel nombreux ? Les abbés de Boulbonne et de Fontfroide seront donc chargés d'enquêter pour savoir s'il est possible d'ôter à Cadouin le suaire et tout ce qui lui appartient et de le donner à Grandselve. On attendrait, pour ce faire, la vacance du siège abbatial de Cadouin à moins que l'abbé Jacques de Lanes ne donne déjà son consentement sous la réserve de jouir toute sa vie durant de la dignité, des honneurs, droits, émoluments et

revenus attachés au suaire. Le contrat de cession comporterait les clauses suivantes : entretien en vivres et vêtements décents de deux moines étudiants de Cadouin dans la Maison du suaire aux frais de Grandselve ; entretien de six moines de Grandselve de bonne vie, renom et mœurs honnêtes qui célébreraient l'office divin, à savoir la messe et les heures canoniales ; versement annuel à l'abbé et à la communauté de Cadouin d'une somme d'argent estimée selon les revenus du suaire calculés sur une période de dix ans.

Ce qui nous fait penser qu'il y eut calomnie et peut-être manœuvre de Grandselve, c'est qu'un statut du Chapitre général de l'année 1457, revient solennellement sur le précédent et l'annule, chargeant l'abbé du Beuil (donc Pierre de Gain qui est confirmé abbé de Cadouin cette année-là) d'incarcérer jusqu'à restitution tous ceux qui détiennent le reliquaire.

Après le départ du suaire, Grandselve ne pouvait que faire cause commune avec les Toulousains. Nous avons donc vu ceux-ci consulter l'abbé au sujet des tractations à entreprendre avec les moines réfugiés à Gavaudun. Le propre neveu de cet abbé est présent lorsque l'on donne des instructions à P. Bofat. Et le peu que je connaisse des documents qui restent à analyser m'a déjà appris que Grandselve y est mentionné.

La première histoire imprimée du suaire, parue en 1644, nous apprendra que cette relique fut conservée, en compagnie d'un saint bandeau dont ce sera d'ailleurs la première mention, dans l'abbaye d'Obazine. Il est fort regrettable que nous n'ayons aucun document précis sur ce séjour. Pourtant, il serait peu vraisemblable qu'il n'y ait eu ni pèlerinage ni ostension à cette époque. Il serait peu vraisemblable que les périgordins aient abandonné le trésor à leurs voisins alors qu'ils avaient manifesté une telle effervescence à l'annonce de son retour dans leur province. La seule trace que nous ayons d'une démarche est la mention d'un passage des Chroniques de Jean Tarde où ce chanoine dit que Audoin de Gain, troisième garçon d'Aimery de Gain et de Luce de Tinières, bénédictin et abbé de l'abbaye Saint Pierre du Mas Grenier depuis le 14 novembre 1457, « *intervint comme arbitre avec l'évêque de Sarlat à propos de la possession du suaire qui opposait alors son frère l'abbé de Cadouin à l'église de Toulouse* ». Le chanoine Tarde était bien placé, en tant que vicaire général, pour connaître les archives du petit diocèse de Sarlat ; on peut lui faire confiance. En tout cas, nous retrouverons quelque jour, avec certitude, l'abbé Audoin de Gain auprès de son frère cadet Pierre dans un procès autour de 1465.

L'Ordre de Cîteaux semble s'être désintéressé par la suite du sort du suaire. Du moins le Chapitre général n'en fera plus mention après 1457. Il est toutefois permis de penser qu'il avait renouvelé, en faveur de l'abbé Pierre de Gain, le soutien qu'il avait accordé une vingtaine d'années en ça à l'abbé Jacques de Lanes. Peut-être même l'avait-il confirmé sur le siège de Cadouin dans le secret espoir que cet homme dynamique et issu d'une famille influente dans sa région saurait rétablir les choses ?

Conclusion

Aux termes des accords solennels conclus en 1396 entre la ville de Toulouse et l'Ordre de Cîteaux, il avait été stipulé que le suaire resterait à perpétuité dans cette ville. Les moines de Cadouin, peut-être inspirés en sous-main par les périgordins, ne pouvaient que regretter son absence de leur abbaye et de leur province. La précieuse relique n'était-elle pas à la fois le fleuron et la source de revenus de leur monastère dont les bâtiments dépeuplés tombaient peu à peu en ruines ? Que les moines aient conservé, génération après génération, la tentation de le récupérer et d'en monnayer la possession n'a rien qui doive nous étonner outre mesure.

On sait qu'une première tentative de détournement du suaire finit mal vers 1402. La seconde, autour de 1430, avait aussi échoué et avait été sanctionnée par la justice. Le Chapitre général de Cîteaux lui-même, qui avait pourtant donné jadis son consentement à l'abbé Jacques de Lanes, ne le soutint pas ouvertement et le déposa.

La troisième tentative nous est désormais mieux connue grâce à l'analyse minutieuse des documents toulousains inexploités. La guerre de Cent Ans était terminée. Elle ne pouvait plus servir de prétexte à un éloignement du suaire pour le soustraire à la cupidité des mains anglaises. La tentative des moines aurait pu réussir d'emblée sans l'acharnement des Toulousains.

La causerie de ce jour nous aura montré que les démarches qui suivirent le vol de 1455 ne furent assorties d'aucun bénéfice pour aucune des parties concernées. Les Toulousains, pourtant entêtés et rusés, n'en tirèrent aucun profit ; les seigneurs laïcs ou ecclésiastiques apparemment non plus. Quant à l'abbé Pierre de Gain et à ses moines, ils durent attendre le 10 juin 1463 pour avoir le droit de reprendre ce qu'ils n'avaient cessé de considérer comme leur bien propre.

L'année prochaine, si Dieu le veut, j'aurai donc à vous entretenir, pour clôturer ce long cycle, du retour de la relique à Cadouin, des donations royales concédées en sa faveur par Louis XI, ainsi que des détails que je peux encore découvrir sur les derniers sursauts procéduriers des Toulousains.

L. Grillon.

L'abbaye de Cadouin vue par Léo Drouyn en 1845-1847

par Brigitte et Gilles Delluc¹

Léo Drouyn (1816-1896) est un paysagiste bordelais, dessinateur et graveur à l'eau forte, devenu archéologue et historien.

Ses travaux en Dordogne, de 1845 à 1851, se situent à un moment clef de l'évolution :

1 - de l'archéologie : on commence, grâce à des initiatives privées puis à l'intervention de l'Etat, à respecter les vieilles pierres mises à mal par des décennies d'abandon. Elles ont, depuis la Révolution, échappé à tout entretien comme, aussi, à toute reconstruction agressive ;

2 - des monuments de la Dordogne, juste avant qu'ils ne quittent leur aspect du Moyen Age pour prendre, vaille que vaille, celui que nous leur connaissons ;

3 - de la gravure : la lithographie romantique va céder le pas à l'eau-forte qui renaît, juste avant le triomphe définitif de la photographie et de la photogravure.

Durant les étés de 1845, 1846, 1847, 1848 et 1851, pendant 60 jours, Léo Drouyn visite 69 communes et relève environ 500 dessins à la mine de plomb. Ensuite, il ne reviendra guère en Dordogne et se consacrera essentiellement au Bordelais.

Durant ces cinq étés de campagne, il multiplie les journées sur le motif, parcourant, à cheval ou en voiture, entre 1 000 et 2 000 kilomètres en Dordogne, le plus souvent accompagné de ses amis, Alexis de Gourgues, Charles Desmoulins et Jules de Verneilh-Puyraseau. Le château de Lanquais est son port d'attache, mais il doit certainement coucher, de temps à autre, dans quelque château, voire dans une auberge, se reposer de longues journées à Lanquais ou revenir parfois à Bordeaux.

Léo Drouyn travaille à la chambre claire. Cet appareil d'optique, simple et précis, est le gage d'une exactitude rigoureuse des formes, des détails et de la perspective des monuments.

Les dessins sont des crayons, exécutés à l'aide de mines de plomb, assez grasses et très bien appointées au canif, sur des feuilles de papier dessin blanc ou bis, à grain fin, léger sauf exceptions, aujourd'hui souvent jauni et parfois taché de mouillures. Leur format est variable. Ces dessins à la mine de plomb étaient destinés à être gravés, pour illustrer ce que l'on appelait une *Statistique de la Dordogne*, c'est-à-dire un inventaire illustré et commenté de toutes les richesses archéologiques du département. Au départ, Léo Drouyn comptait sur Alexis de Gourgues et Charles Desmoulins pour rédiger les notices correspondantes. En fait le beau projet n'aura pas de suite.

A la fin de sa vie, en 1896, Léo Drouyn fera don à la Société historique et archéologique du Périgord de l'ensemble de ses dessins concernant la Dordogne (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1896, p. 317). C'est un superbe cadeau car ils constituent un extraordinaire «état des lieux» au milieu du

¹ U.M.R. 6569 du C.N.R.S.

L'abbaye de Cadouin vue par Léo Drouyn en 1845-1847

par Brigitte et Gilles Delluc¹

Léo Drouyn (1816-1896) est un paysagiste bordelais, dessinateur et graveur à l'eau forte, devenu archéologue et historien.

Ses travaux en Dordogne, de 1845 à 1851, se situent à un moment clef de l'évolution :

1 - de l'archéologie : on commence, grâce à des initiatives privées puis à l'intervention de l'Etat, à respecter les vieilles pierres mises à mal par des décennies d'abandon. Elles ont, depuis la Révolution, échappé à tout entretien comme, aussi, à toute reconstruction agressive ;

2 - des monuments de la Dordogne, juste avant qu'ils ne quittent leur aspect du Moyen Age pour prendre, vaille que vaille, celui que nous leur connaissons ;

3 - de la gravure : la lithographie romantique va céder le pas à l'eau-forte qui renaît, juste avant le triomphe définitif de la photographie et de la photogravure.

Durant les étés de 1845, 1846, 1847, 1848 et 1851, pendant 60 jours, Léo Drouyn visite 69 communes et relève environ 500 dessins à la mine de plomb. Ensuite, il ne reviendra guère en Dordogne et se consacrera essentiellement au Bordelais.

Durant ces cinq étés de campagne, il multiplie les journées sur le motif, parcourant, à cheval ou en voiture, entre 1 000 et 2 000 kilomètres en Dordogne, le plus souvent accompagné de ses amis, Alexis de Gourgues, Charles Desmoulins et Jules de Verneilh-Puyraseau. Le château de Lanquais est son port d'attache, mais il doit certainement coucher, de temps à autre, dans quelque château, voire dans une auberge, se reposer de longues journées à Lanquais ou revenir parfois à Bordeaux.

Léo Drouyn travaille à la chambre claire. Cet appareil d'optique, simple et précis, est le gage d'une exactitude rigoureuse des formes, des détails et de la perspective des monuments.

Les dessins sont des crayons, exécutés à l'aide de mines de plomb, assez grasses et très bien appointées au canif, sur des feuilles de papier dessin blanc ou bis, à grain fin, léger sauf exceptions, aujourd'hui souvent jauni et parfois taché de mouillures. Leur format est variable. Ces dessins à la mine de plomb étaient destinés à être gravés, pour illustrer ce que l'on appelait une *Statistique de la Dordogne*, c'est-à-dire un inventaire illustré et commenté de toutes les richesses archéologiques du département. Au départ, Léo Drouyn comptait sur Alexis de Gourgues et Charles Desmoulins pour rédiger les notices correspondantes. En fait le beau projet n'aura pas de suite.

A la fin de sa vie, en 1896, Léo Drouyn fera don à la Société historique et archéologique du Périgord de l'ensemble de ses dessins concernant la Dordogne (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1896, p. 317). C'est un superbe cadeau car ils constituent un extraordinaire « état des lieux » au milieu du

¹ U.M.R. 6569 du C.N.R.S.

Conclusion

Aux termes des accords solennels conclus en 1396 entre la ville de Toulouse et l'Ordre de Cîteaux, il avait été stipulé que le suaire resterait à perpétuité dans cette ville. Les moines de Cadouin, peut-être inspirés en sous-main par les périgordins, ne pouvaient que regretter son absence de leur abbaye et de leur province. La précieuse relique n'était-elle pas à la fois le fleuron et la source de revenus de leur monastère dont les bâtiments dépeuplés tombaient peu à peu en ruines ? Que les moines aient conservé, génération après génération, la tentation de le récupérer et d'en monnayer la possession n'a rien qui doive nous étonner outre mesure.

On sait qu'une première tentative de détournement du suaire finit mal vers 1402. La seconde, autour de 1430, avait aussi échoué et avait été sanctionnée par la justice. Le Chapitre général de Cîteaux lui-même, qui avait pourtant donné jadis son consentement à l'abbé Jacques de Lanes, ne le soutint pas ouvertement et le déposa.

La troisième tentative nous est désormais mieux connue grâce à l'analyse minutieuse des documents toulousains inexploités. La guerre de Cent Ans était terminée. Elle ne pouvait plus servir de prétexte à un éloignement du suaire pour le soustraire à la cupidité des mains anglaises. La tentative des moines aurait pu réussir d'emblée sans l'acharnement des Toulousains.

La causerie de ce jour nous aura montré que les démarches qui suivirent le vol de 1455 ne furent assorties d'aucun bénéfice pour aucune des parties concernées. Les Toulousains, pourtant entêtés et rusés, n'en tirèrent aucun profit ; les seigneurs laïcs ou ecclésiastiques apparemment non plus. Quant à l'abbé Pierre de Gain et à ses moines, ils durent attendre le 10 juin 1463 pour avoir le droit de reprendre ce qu'ils n'avaient cessé de considérer comme leur bien propre.

L'année prochaine, si Dieu le veut, j'aurai donc à vous entretenir, pour clôturer ce long cycle, du retour de la relique à Cadouin, des donations royales concédées en sa faveur par Louis XI, ainsi que des détails que je peux encore découvrir sur les derniers sursauts procéduriers des Toulousains.

L. Grillon.

XIX^e siècle. Cependant, les administrateurs successifs de cette société se heurteront à une difficulté considérée longtemps comme insurmontable, celle de la reproduction de dessins à la mine de plomb, plus ou moins évanouis, tracés sur des papiers jaunis. Il faudra attendre 2001 pour que ces difficultés soient enfin surmontées et que l'ensemble des dessins soient publiés (Delluc, 2001).

L'abbaye de Cadouin est le site de Dordogne qui a le plus intéressé Léo Drouyn et il y est revenu plusieurs fois. Ses premiers dessins datent même de son premier jour de travail, le 1^{er} octobre 1845. Ce jour-là, il dessine une vue générale de l'église (*ibid.*, fig. 184) et une vue d'une galerie du cloître (*ibid.*, fig. 190). Il revient les 28 et 29 juin 1846 : il dessine une autre galerie du cloître (*ibid.*, fig. 191) et le siège de l'abbé (*ibid.*, fig. 193).

En juillet 1847, il reste trois jours à Cadouin pour compléter sa documentation. Le 24 juillet 1847, il dessine une planche de cinq détails du cloître (*ibid.*, fig. 195), le 25 juillet 1847, une deuxième planche de quinze détails, entièrement consacrés au cloître (*ibid.*, fig. 196), et une troisième de seize détails, consacrés pour partie à l'église et pour partie au cloître (*ibid.*, fig. 197), avec un plan de ce dernier (*ibid.*, fig. 187). Le 26 juillet 1847, il relève la fresque de l'abside dans son état d'origine (*ibid.*, fig. 186) et dessine une vue générale animée du cloître (*ibid.*, fig. 188), en choisissant le point de vue adopté par son ami J. de Verneilh l'année précédente (*ibid.*, fig. 189) ou en recopiant son dessin.

En définitive, à Cadouin, il a réalisé à la mine de plomb 46 dessins et 1 plan. En 1847, il grave à l'eau forte deux beaux détails du cloître dessinés l'année précédente (la porte Royale et le siège de l'abbé), mais leur publication n'aboutit pas. Le Musée du Périgord en conserve des tirages, signés par Léo Drouyn et datés respectivement du 23 février 1847 et du 28 mars 1847 (*ibid.*, fig. 192 et 194).

Sept dessins à la mine de plomb, les plus nets (la porte Royale, une série de cinq détails et la vue générale du cloître), ont été publiés une première fois en 1974 par la Société historique et archéologique du Périgord (Delluc, 1974, p. 71, 75 et 79). Tous les autres sont restés inédits jusqu'à leur publication en 2001. Ils sont regroupés en 12 planches (Delluc, 2001, fig. 184 à 188, 190, 191, 193, 195 à 198).

Nous fournissons ici en détail la description des dessins et des gravures consacrés à Cadouin. Nous fournissons aussi, en caractères italiques, la transcription des légendes manuscrites de Léo Drouyn, relevées sur chaque dessin.

Figure 184 - Eglise. Vue générale. Largeur du dessin à la mine de plomb : 24 cm. *Façade de l'église de l'abbaye de Cadouin. 1^{er} 8bre 45. Très pittoresque dans le bas, non dans le haut.*

Figure 185 - Eglise. Détail du chevet. Largeur du dessin à la mine de plomb : 7 cm. *Fenêtre du milieu de l'abside de l'église de Cadouin.*

Figure 186 - Eglise. Peinture de l'abside.
a : dessin sommaire à la mine de plomb (largeur : 12 cm). *Fresque du rond point de Cadouin.*

b : autre dessin à la mine de plomb avec, en marge, des esquisses de fleurs de lys et d'archères (largeur : 20 cm). *Fresque de la voûte du sanctuaire à Cadouin. 26 juillet 47.* Nous avons publié ce dernier dessin dans une monographie sur Cadouin (Delluc et

al., 1990, p. 46) et l'avons repris pour illustrer notre article sur «l'iconographie du suaire de Cadouin» dans le premier colloque des Amis de Cadouin en 1994 (Delluc, 1995, p. 54, fig. 2).

Figure 187 - Eglise et cloître. Planche composite comprenant deux détails de l'église et un plan du cloître.

Le premier dessin représente le monolithe sculpté, traditionnellement considéré comme la «pierre pour laver les morts». Largeur du dessin à la mine de plomb : 9 cm. *Autel dans un des transepts de Cadouin*. Ce monument est aujourd'hui conservé dans la sacristie. Léo Drouyn le place dans l'église. Etant donné son poids, on peut légitimement se demander si cette remarque n'est pas une erreur de l'auteur.

Le deuxième dessin représente le monument traditionnellement considéré comme un tombeau. Largeur du dessin à la mine de plomb : 6 cm. *Tombeau dans le transept nord à Cadouin*.

Le plan du cloître (largeur du dessin à la mine de plomb : 14 cm), enfin, porte les numéros des sculptures dessinées sur les planches de détails.

Figure 188 - Cloître. Vue générale animée du cloître. Largeur du dessin à la mine de plomb : 29,5 cm. *Vue générale du cloître. 26 juillet 47...*

Un détail amusant : le dessin comporte une petite remarque mobile (largeur de la remarque : 4 cm), destinée à être placée en son centre au moment de la gravure. On voit l'emplacement choisi par Léo Drouyn, grâce aux traces de collage. Cette remarque figure un groupe de personnages destinés à animer cette vue générale. Un dessin de Verneilh quasi identique, daté du 15 juin 1846, a paru dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* en 1888 (pl. h.-t., p. 385) (Delluc, 2001, fig. 189). Il montre que la remarque mobile a été simplement décalquée au crayon sur le dessin de Verneilh. Cela n'a rien d'étonnant car les deux hommes étaient de grands amis. Cette planche a paru dans *Le Périgord vu par Léo Drouyn* (Delluc, 1974, p. 79), sans la remarque, avec un commentaire de B. et G. Delluc (*ibid.*, p. 69-77), et un plan de G. Ponceau (*ibid.*, p. 78).

Figure 190 - Cloître. Galerie orientale. Largeur du dessin à la mine de plomb : 31 cm. *Côté est du cloître de l'abbaye de Cadouin (Dordogne). 1^{er} 8bre 45*. Ce dessin comprend de nombreuses indications destinées au graveur : *ombre vert ... ombre reflet ... ombre reflet ... ombre ... noir ... arc doubleau ... noir ... ombre ... arc doubleau ... arc doubleau ... arc doubleau ... ciel ...*

Figure 191 - Cloître. Porte Royale. Largeur du dessin à la mine de plomb : 18,5 cm. *Travée nord est du cloître de Cadouin. 29 juin 46*. Quelques annotations pour le graveur : *plus noir...1/2... reflet... obscur...*

Ce dessin a paru dans *Le Périgord vu par Léo Drouyn* (Delluc, 1974, p. 71), avec un commentaire de B. et G. Delluc (*ibid.*, p. 69-77), et un plan de G. Ponceau (*ibid.*, p. 78).

Figure 192 - Porte Royale. Gravure par Léo Drouyn à partir du dessin précédent. Le Musée du Périgord en conserve un tirage (n° d'inventaire : B 297). La gravure mesure 24 cm de haut sur 18,3 cm et est signée : *Léo Drouyn 23 Février 1847* (plutôt que : 1849).

Figure 193 - Cloître. Siège de l'abbé. Largeur du dessin à la mine de plomb : 32,5 cm. *Siège abbatial dans le cloître de Cadouin. 28 juin 46.*

Figure 194 - Cloître. Siège de l'abbé. Gravure par Léo Drouyn du dessin précédent. Le Musée du Périgord en conserve un tirage (n° d'inventaire : B 334). La gravure mesure 24,7 cm de haut sur 31,5 cm. Elle est signée : *Léo Drouyn 28 mars 1847* et porte la mention au crayon : *Siège abbatial à Cadouin.*

Figure 195 - Cloître. Planche composite comportant une vue rapprochée de la porte du Crucifix et quatre détails dessinés le 24 juillet 1847. Largeur de la planche à la mine de plomb : 32 cm. Les numéros se rapportent au plan de la figure 187 : 22, *mort de Lazare Cadouin galerie colonne à droite* ; (au centre), 7^e *travée sud est du cloître de Cadouin* ; 26, *console qui fait l'angle de la travée extrême de la galerie S.E.* ; 14, *1^{re} colonne de droite de la galerie sud* ; 12, *colonne à droite de la galerie sud.*

Ce dessin a été publié dans *Le Périgord vu par Léo Drouyn* (Delluc, 1974, p. 75), avec des commentaires de B. et G. Delluc (*ibid.*, p. 69-77), et un plan de G. Ponceau (*ibid.*, p. 78).

Figure 196 - Cloître. Planche de quinze détails dessinés le 25 juillet 47. Largeur de la planche à la mine de plomb (avec de nombreuses traces de dégradations par l'humidité) : 32 cm. Les numéros se rapportent au plan de la figure 187 : 13, *entre la 4^e et la 5^e travée 3^e colonne à droite de la galerie sud* ; 11, *entre la 5^e et la 6^e travée 4^e colonne à droite de la galerie sud* ; 8, *entre la 6^e et la 7^e travée 5^e colonne à droite galerie nord* ; 7, *en face de la précédente* ; 10, *à côté de la précédente* ; 6, *entre la 6^e et la 7^e... un écusson ; en face de la précédente, base de la colonne de Virgile* (sans numéro, dessiné au-dessous de 6) ; 9, *des moines en face du siège abbatial* ; 4, *à côté du siège abbatial* ; 18, *clef de voûte entre Lazare et Virgile* ; 25, *lai de Virgile galerie* ; 23, *le mauvais riche travée est* ; 27, *galerie est à la suite du mauvais riche* ; 28, *travée est console* ; 24, *galerie est Job.*

A droite du dessin de la colonne 24, relevé d'une inscription en caractères gothiques, dans laquelle on déchiffre : *JOB.*

Figure 197 - Cloître et église. Planche composite à la mine de plomb dessinée le 25 juillet 47 (largeur de la planche : 32 cm).

Elle comprend :

- onze détails des sculptures du cloître (les numéros se rapportent au plan de la figure 187) : 20, *clef de voûte galerie est* ; 19, *clef de voûte galerie est* ; 17, *Aristote à Cadouin clef de voûte* ; 16, *clef de voûte galerie est* ; 15, *clef de voûte galerie est* ; 3, *clef de voûte galerie nord* ; 2, *galerie nord* ; 1, *galerie est* ; 5, *galerie nord* ; *cul de lampe meneau* ; 29, *cul de lampe des meneaux galerie est.*

- et cinq détails de l'église : *Arcatures formées par du mortier en saillie dans l'église de Cadouin. Collatéral du sud 1^e travée. Les mêmes formes se trouvent sur les arcs doubleaux. Collatéral sud pilier du transept. Croix en creux 4^e travée collatéral sud sur mortier en saillie autrefois entourée d'une auréole circulaire complet ...*

Figure 198 - Cloître. Détail dessiné sur un papier séparé. Largeur du dessin à la mine de plomb : 9 cm. 21, *Mort du mauvais riche à Cadouin.*

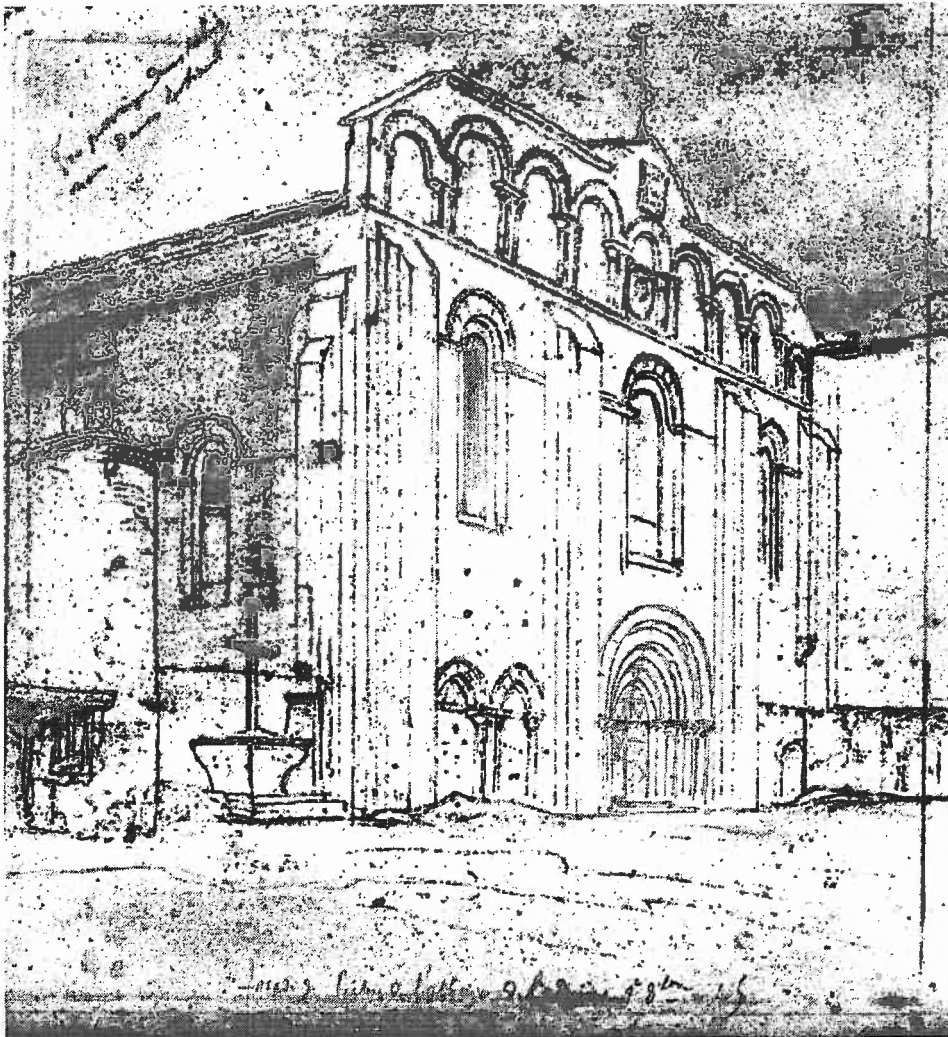


Figure 1 - La façade de l'église dessinée le 1^{er} octobre 1845, par Léo Drouyn (Delluc, 2001, fig. 184). Dessin à la mine de plomb : 24 cm de large. © Société historique et archéologique du Périgord.

Elle a subi peu de changements, en dehors des travaux effectués il y a quelques années pour supprimer la pendule : la corniche a été restaurée et le fronton refait. En revanche, le dessin de Léo Drouyn montre qu'à l'époque existait encore des éléments de l'entrée du cimetière des moines (mur ouest et porte d'entrée étroite). Une croix s'élevait à l'emplacement de la statue de saint Bernard. Il demeurait une tour ronde avec génioise à l'extrémité des maisons, bien visibles sur l'ancien cadastre et sur la gravure de la *Guienne monumentale*, au nord de l'étroit cimetière, à l'emplacement de l'actuel parking. Le sol de la place semble particulièrement irrégulier.

En haut et à gauche, on lit : *Très pittoresque dans le bas, non dans le haut.*

En bas : *Façade de l'église de l'abbaye de Cadouin. 1^{er} 8bre 45.*

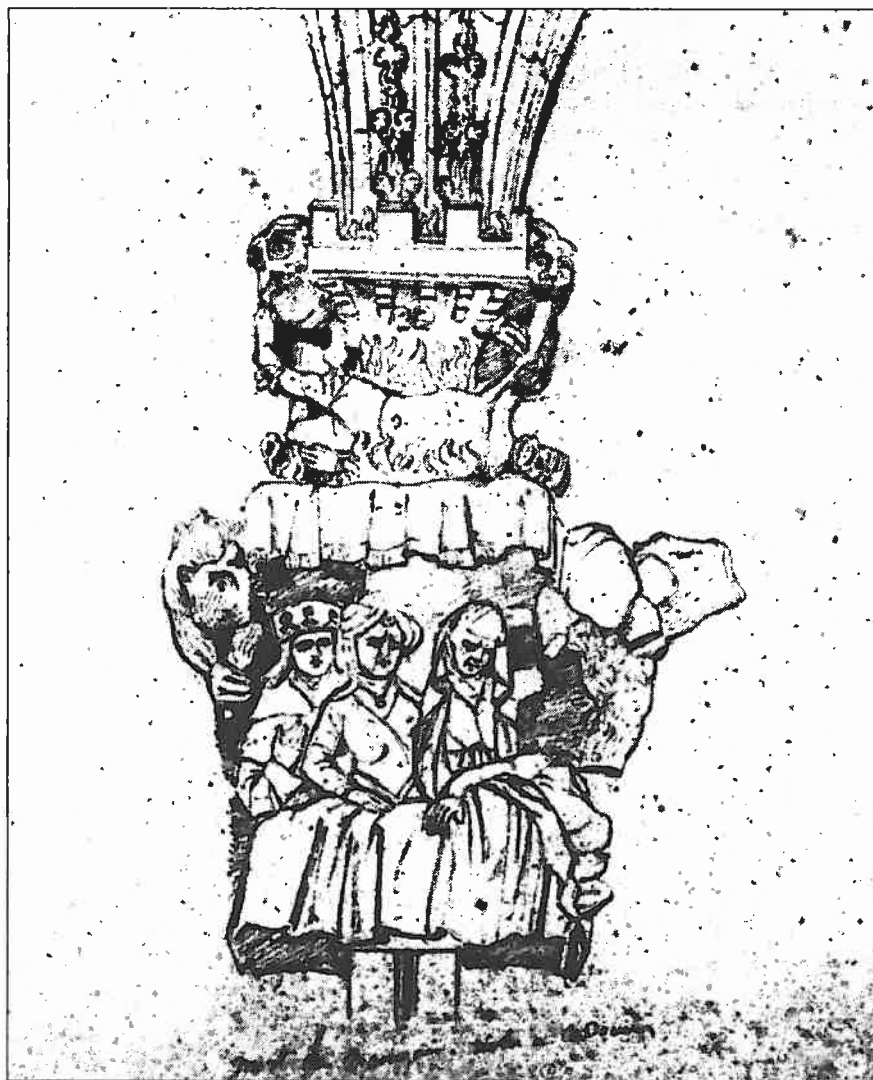


Figure 2 - Détail du cloître dessiné par Léo Drouyn, sans doute le 24 juillet 1847 (Delluc, 2001, fig. 198). Galerie orientale. Dessin à la mine de plomb : 9 cm de large. © Société historique et archéologique du Périgord.

Le dessin représente l'une des sculptures les plus spectaculaires du cloître, *La mort du mauvais riche*, mais aussi une de celles qui ont subi le plus de dégâts dus à l'érosion naturelle. Dans le registre inférieur, le mauvais riche, couvert d'un drap, est étendu sur sa couche, pleuré par les femmes, dont les détails vestimentaires sont bien visibles. En 1847, la sculpture a déjà souffert : le corps du mauvais riche est privé de sa tête. Dans le registre supérieur, le mauvais riche arrive en enfer, son corps est déchiré par des monstres. Il est couché sur un lit de flammes, parmi lesquelles apparaissent les têtes des autres damnés. En 1847, la tête barbue du mauvais riche était encore intacte et les monstres bien visibles ; aujourd'hui la tête a été cassée et les monstres sont très dégradés. On peut lire en bas : *Mort du mauvais riche à Cadouin*.

Conclusion

L'ensemble des dessins de l'abbaye de Cadouin par Léo Drouyn constitue un remarquable état des lieux au milieu du 19^e siècle, c'est-à-dire à l'époque du début de son classement parmi les Monuments historiques.

En effet, le cloître est classé dès 1840 (cadastre AB 90 : classement par liste de 1840), peu après son achat par le département, donc très tôt dans l'histoire de cette procédure de protection des monuments français. La suite du classement des différents éléments de l'abbaye s'étalera dans le temps, pratiquement jusqu'à nos jours : l'église est classée en 1898 (cad. AB 92 : classement par arrêté du 18 mai 1898) ; la porte de l'abbaye sera inscrite en 1927 (par arrêté du 6 janvier 1927), les bâtiments conventuels en 1926 (cad. AB 91, 93 : classement par arrêté du 27 avril 1926). Le reste des bâtiments et le sol de la cour sera inscrit en 1984 (cad. AB 276, 277, anciennement 89 : par arrêté du 8 octobre 1984)².

Parmi les détails de ce dossier de dessins consacrés à Cadouin, citons les plus remarquables :

- sur le dessin de la façade de l'église, une sorte de tour ronde à l'entrée du cimetière des moines, dont le mur et la porte existent encore à l'époque (Delluc, 1991) (fig. 1) ;
- deux dessins montrant l'aspect d'origine de la fresque de l'abside aujourd'hui repeinte (l'un de ces dessins ayant déjà paru dans les actes du premier colloque de Cadouin) ;
- une indication sur l'emplacement de la pierre à laver les morts ;
- divers dessins des sculptures du cloître, en particulier des sculptures aujourd'hui disparues ou mutilées, telle la Mort du mauvais riche (fig. 2).

Rappelons que ces dessins, propriété de la Société historique et archéologique du Périgord, sont protégés par un *copyright*. Ils sont cependant disponibles, sous réserve expresse d'une demande écrite, du règlement d'un droit de reproduction et de la mention de leur origine.

Bibliographie

- *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1888 et 1896.
- Delluc (Brigitte et Gilles), 1974, in *Le Périgord vu par Léo Drouyn*, Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux, p. 69-79, 3 pl., 1 plan.
- Delluc (Brigitte et Gilles), Secret (Jean), Lagrange (Jacques), 1990, *Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord*, P.L.B., Le Bugue, ill.
- Delluc (Brigitte et Gilles), 1991, Cadouin : à propos du cimetière des moines et de saint Bernard, *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 118, p. 489- 496, 3 pl.
- Delluc (Brigitte et Gilles), 1995, Iconographie du suaire de Cadouin, *L'environnement cistercien de l'abbaye de Cadouin*, actes du 1^{er} colloque des Amis de Cadouin, p. 50-72, 13 fig.
- Delluc (Brigitte et Gilles), 2001, *Léo Drouyn en Dordogne. 1845-1851*, Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux, ill.

² Cette dernière mesure a permis de sauver le bâtiment qui ferme la cour au midi. Faute de pouvoir le réparer, la propriétaire de l'époque avait prévu sa démolition.

Deux mois au Paradis : une famille juive protégée par les sœurs de Cadouin en 1944

par Alain Crémieux

La présentation commence par le passage au magnétophone de la première strophe de «Maréchal nous voilà !».

C'était juste pour vous mettre dans l'ambiance. Nous sommes en 1940. La France est séparée en deux : une zone occupée et une zone dite libre. Au nord les Juifs, exclus de la communauté nationale depuis octobre 1940 par des décrets du gouvernement de Vichy, sont exclus de la communauté nationale. Les entreprises juives (dont la brosserie de mon père) ont été «aryanisées» et dotées d'un administrateur. Celui de la Brosserie Crémieux se contente en l'occurrence de percevoir ce qu'on appellerait aujourd'hui le salaire d'un «emploi fictif». Au cours des années 1940 et 1941, les Allemands se mettent à traquer les Juifs et les premières déportations commencent. En juin 1941, convaincu par un client et ami catholique, mon père décide de passer en zone sud. Grâce à un autre client, également catholique, qui réside à Orthez, juste sur la ligne de démarcation nous sommes «passés» de l'autre côté de la ligne. La renommée des passeurs comme profiteurs du malheur des autres est trop bien établie pour que je ne mentionne pas que cela s'est fait gratuitement et que mon père a forcé le passeur à accepter quelque argent pour ses enfants.

De juin 1941 à l'automne 1942, la vie se passe plutôt bien. Mon père retrouve du travail, ma mère aussi, et Villeneuve-sur-Lot est une ville accueillante. J'ai cinq ans, puis six.

En novembre 1942 les Français peuvent entendre à la radio, la TSF comme on disait alors, un ami du peuple français qui s'exprime via un interprète. Il s'agit d'Adolphe Hitler.

Passage au magnétophone du discours d'Hitler annonçant aux Français que l'Armée allemande se rend en zone sud pour les protéger contre une invasion anglo-américaine.

Heureusement ceux qui ont appris à écouter Radio Londres et l'émission devenue rapidement célèbre «Les Français parlent aux Français» peuvent aussi écouter des paroles qui ne sont guère plus réconfortantes mais qui annoncent la victoire au lieu de l'humiliation.

Passage au magnétophone d'un discours du Général de Gaulle adjurant les militaires français qui le peuvent de le rejoindre avec leurs armes et de ne laisser en aucun cas celles-ci à l'ennemi.

Et sur le quai de la gare de Cahors, ou de Bergerac, où se trouve mon père pour je ne sais quelle raison, on ne s'entretient que de cela. Chacun parle à son voisin car dans ces circonstances le voisin devient vite un confident. Et tous se lamentent. Il est vrai

que depuis 1453 notre Sud-Ouest n'avait plus connu l'occupation étrangère. Il y a des habitudes qui se perdent !

Mais parmi les voyageurs qui attendent le train une forte femme, d'une quarantaine d'années, fait exception. Elle se réjouit ouvertement que désormais il n'y ait plus qu'un seul Français au lieu de deux. Elle porte la longue robe bleue et la cornette au vent des Sœurs de Saint Vincent de Paul dont nous ne voyons plus aujourd'hui la silhouette que dans les films d'époque. C'est Sœur Louise, ou Sœur Granier de son nom de famille, supérieure de Cadouin.

Mon père se permet de la contredire poliment. Il lui explique qu'il a fui la zone occupée, en tant que Juif et qu'il se sent rattrapé par l'ennemi, dont on ne réalise cependant pas à l'époque, je l'atteste, la férocité des intentions. On se demandait si «ils» déportaient les femmes pour les mettre au travail dans des usines !

Eh bien lui répond immédiatement Sœur Granier : si vous en avez besoin, appelez-moi ! Il ne s'agissait pas de paroles en l'air.

Ce que mon père n'a pas dû dire à Sœur Granier c'est que ma mère était enceinte de deux mois. Ce qu'il n'a évidemment pas pu lui dire puisqu'il ne l'a appris qu'après leur naissance c'est qu'il s'agissait de deux jumeaux, Jean-Pierre et Colette, qui allaient naître le 18 mai 1943.

Car la menace ne se concrétisa pas immédiatement et les jours continuèrent à couler relativement heureux à Villeneuve-sur-Lot jusqu'au début de 1944.

La sinistre milice commença alors à sévir. Comme l'a écrit plus tard mon père : «On voyait des automobiles noires venir d'Agen et embarquer des Juifs et des Communistes». La vie quotidienne était normale. J'étais en CE2. Mais cela commençait à sentir mauvais.

Le téléphone fonctionnait et mon père, qui avait gardé le contact avec Cadouin, appela Sœur Granier. Je crois qu'il obtint la Sœur Assistante, Sœur Agnès Walsh, de nationalité britannique, bloquée en France en 1940, et qui passa toute la guerre à Cadouin. Une immigrée clandestine en quelque sorte. La réponse fut immédiate et brève : «Eh bien venez !».

Quelques jours plus tard, le lendemain peut-être, le taxi de Monsieur Montagnac nous faisait faire le trajet de Villeneuve-sur-Lot à Cadouin. J'ai seulement le souvenir un peu étonné du réveil à cinq heures et de mes frère et sœur portés sur les bras dans la pénombre du petit matin. Ils avaient neuf mois jour pour jour. C'était le 18 février 1944.

L'accueil à Cadouin fut chaleureux. Ma mère fut présentée comme une parente de Sœur Granier venue se reposer à la campagne après une grossesse double. Cela n'avait rien d'in vraisemblable. Elle fut logée au-dessus de la buanderie, tenue par Sœur Madeleine qui faisait office de blanchisseuse. Par contre on me fit dormir chez Monsieur le Curé. Il ne fallait pas qu'un «homme» (j'avais sept ans) loge au sein de cette communauté féminine. Je couchais donc au presbytère et j'en profitais, puisque j'étais en vacances forcées, pour dévorer les livres de la bibliothèque du curé. Il s'agissait en général de vies de saints. Ceux qui m'ont le plus frappé racontaient l'histoire de très jeunes gens qui mouraient pieusement, entourés de crucifix et de femmes en pleurs qu'ils consolait courageusement.

Ce que tout le monde au village appelait «le couvent» était en fait une école dite «ménagère et rurale». Une douzaine de sœurs y enseignaient les choses que, suivant la mode du temps, l'épouse d'un paysan devait connaître. Un peu d'éducation générale et un peu d'éducation artistique (dessin et musique) mais surtout ménage, couture et cuisine ainsi que la tenue d'une basse-cour. Les sœurs avaient des poules et des cochons et même le verrat du village ! Les jeunes filles qui m'apparaissaient très grandes du haut de leurs douze à seize ans devaient aussi apprendre les rudiments du métier de mère de famille et jusqu'à notre arrivée elles apprenaient à langer une poupée. Pendant notre séjour elles se relayèrent quotidiennement par équipes de deux pour faire leurs exercices sur des poupées vivantes.

Il s'agissait donc d'un collège technique dont il faut bien reconnaître qu'il préparait plutôt les jeunes filles à la société de la veille qu'à celle du lendemain et qu'il ne cherchait certainement pas à développer leur esprit d'indépendance. Mais je ne suis pas ici pour critiquer.

Et pour moi ce furent donc des vacances entrecoupées de quelques cours de latin par Monsieur le Curé et de quelques cours d'anglais par Sœur Agnès. J'allais aussi au patronage tenu par Sœur Madeleine. Peut-être y a-t-il ici certains qui s'en souviennent ?

A ce moment, l'un des assistants a effectivement dit qu'il participait au patronage tenu par Sœur Madeleine pour les garçons «car elle trouvait les filles trop turbulentes». A son étonnement je lui ai demandé s'il ne se prénomait pas Jésus, ce qui était le cas, et j'ai rappelé l'effet comique que faisait Sœur Madeleine lorsqu'elle grondait «Jésus» !

Evidemment Sœur Granier, qui ne chercha jamais à faire du prosélytisme religieux, encore moins à convertir mes parents, avait dit à mon père qu'il serait invraisemblable que ma mère (sa cousine) ne soit pas catholique et que nous n'allions pas à la messe tous les dimanches «comme tout le monde». C'est déjà ce que nous faisions plus ou moins à Villeneuve-sur-Lot et cela ne posait pas de problème. Un jour quand même quelqu'un fit remarquer à mon père qu'il avait gardé son béret sur la tête pendant l'office. On reste couvert dans une synagogue. Au fond, utilisant le terme qui désigne les Juifs qui se disaient catholiques en Espagne, après le décret d'expulsion de 1492, au temps des Rois Catholiques, je dirai que nous étions «marranes».

Deux mois qui ne m'ont donc laissé, à moi et à ma mère d'après ce qu'elle m'en a dit, que des bons souvenirs. Il n'en fut certainement pas de même pour mon père, resté à Villeneuve-sur-Lot et prêt à déguerpir, si nécessaire, à la première alerte. Il faisait souvent le voyage de Cadouin et cherchait à y apporter ce qui obsédait, il faut le reconnaître, tous les Français à l'époque : de quoi manger un peu moins mal.

Du mois de février au mois d'avril, tout se passa donc très bien puis brusquement ma mère reçut de Sœur Granier ou de Sœur Agnès le conseil (plus que le conseil) de partir immédiatement, c'est-à-dire le lendemain, accompagnée jusqu'à Bergerac je crois, par une élève qui retournait chez elle. J'ai appris depuis, par Sœur Agnès que j'ai rencontrée souvent jusqu'à sa mort près de Londres, en 1993 que c'était le grand-père de Gilles Delluc, le Colonel Delluc, adjoint au maire de Cadouin et résistant, ou du moins en contact étroit avec la Résistance, qui leur avait dit d'avertir «leurs amis» qu'ils risquaient d'être arrêtés le lendemain.

Cela m'amène à me poser devant vous la question de savoir qui était au courant. Qui donc doit être remercié ? Sœur Granier et Sœur Agnès bien sûr, mais donc aussi le Colonel Delluc. Et pourquoi pas bien d'autres. Notre manège était-il ou n'était-il pas cousu de fil blanc ? Je ne sais pas. Sœur Madeleine n'était certainement pas au courant car elle n'aurait pas insisté, comme elle le fit une fois, sans succès d'ailleurs, pour que ma mère embrasse, à je ne sais trop quelle occasion, une statue de la Sainte Vierge. Ce qu'elle refusa de faire, je crois, plus par respect que par conviction.

Et aux échelons supérieurs ? J'ai demandé une fois à Sœur Agnès si d'après elle l'évêque de Périgueux avait été mis au courant. Elle m'a répondu que non et cela me paraît vraisemblable. Sœur Granier n'était pas femme à partager les responsabilités. Il me faut d'ailleurs signaler à cette occasion que notre situation conduisait certainement à ce qu'on lui pose des questions et donc à ce qu'elle doive mentir. Un péché contre lequel elle avait été prévenue depuis son plus jeune âge. Elle considérait que ce n'était pas mentir que de ne pas répondre ou de répondre faussement à des questions indiscretes et, reprenant je crois une tradition des Jésuites, elle pratiquait ce qu'elle appelait des «restrictions mentales». N'oublions pas qu'elle était née vers 1900, dans une famille catholique traditionnelle et que l'ensemble de son comportement caractérise une indépendance d'esprit et une compréhension de la situation du moment qui n'était pas si fréquente.

J'insiste donc sur le caractère individuel de l'engagement en notre faveur, et à ses risques, de Sœur Granier. Il a conduit chez moi à une position ambiguë quant à la position de l'Eglise catholique en France pendant la guerre. Les actions de chrétiens de base, de prêtres et de religieuses en faveur des Juifs persécutés ont été nombreuses. Il y en eut d'autres dans ma famille. Celles du haut clergé furent beaucoup plus rares. Je voudrais cependant terminer en mentionnant les actions du Cardinal Gerlier, Archevêque de Lyon et Primat des Gaules et surtout de Monseigneur Saliège, Archevêque de Toulouse, qui fit lire en chaire par tous les prêtres de son diocèse dès août 1942 une lettre pastorale dans laquelle il se voyait obligé de rappeler que «les Juifs sont des hommes, les Juives sont des femmes, les étrangers sont des hommes et des femmes... ce sont nos frères». La deuxième partie de la phrase, moins souvent citée, est peut-être plus d'actualité. Une école maternelle juive, à Paris, porte le nom du Cardinal Saliège.

J'ai évidemment prononcé ces quelques paroles plutôt sur le mode grave que sur le mode plaisant dans la mesure où elles étaient relatives à une période troublée et dramatique même si, comme je l'ai déjà dit, ces deux mois ne correspondent pour moi qu'aux souvenirs d'une enfance heureuse. Permettez-moi donc de terminer par une anecdote plus réjouissante. Les relations entre ma famille et Sœur Granier n'ont pas cessé avec la fin de la guerre. Nous sommes passés plusieurs fois à Cadouin. J'ai dû voir pour la dernière fois Sœur Granier vers 1963 et Sœur Agnès en 1992. J'ai assisté en 1990 ou 1991 à la remise à Sœur Granier, à titre posthume et entre les mains de Sœur Catherine, de la médaille de Vad Vashem attribuée par l'Etat d'Israël aux «Justes parmi les nations» qui ont contribué par leur action à sauver des Juifs de la persécution nazie. Nous avons aussi reçu Sœur Granier à Paris, nous l'avons fait monter à la Tour Eiffel et une fois elle a demandé à mon père de l'emmener rendre visite à une connaissance quelque part dans l'Oise. Il s'agissait d'une vieille demoiselle dont la demeure ne suait pas la richesse. Elle nous demanda ainsi qu'à Sœur Granier d'accepter une part d'un modeste gâteau qu'elle

avait fait et dont elle ne nous dirait qu'ensuite la recette. Dans mon souvenir il ressemblait à un gâteau de riz. Je dois reconnaître notre surprise lorsqu'elle nous apprit qu'il avait été réalisé à partir de débris d'hosties donnés par Monsieur le Curé !

J'espère avoir fait revivre l'ambiance de ce printemps de 1944, le pire de la guerre en Dordogne, le plus beau parmi ceux de mes souvenirs d'enfance.

Questions et réponses

Après mon intervention il a été rappelé que deux autres familles juives avaient été cachées dans le village et que la préposée des Postes avait pour mission de signaler éventuellement l'arrivée des Allemands pour leur permettre de fuir, ce que la disposition du village et l'emplacement de la poste devait rendre possible.

Il m'a été demandé si je savais combien d'autres Juifs pouvaient, comme ma famille, avoir été cachés dans les mêmes conditions. Il m'a été impossible de répondre et je n'ai pu que donner les chiffres de la déportation des Juifs de France qui sont rappelés ci-dessous :

– 76 000 Juifs ont été déportés pendant l'occupation à partir de la France dont 24 000 Juifs français et 52 000 Juifs étrangers. 2 500 ont survécu.

– Il y avait environ 330 000 Juifs en France en 1940 dont 200 000 Juifs français et 130 000 Juifs étrangers.

– On voit que les Juifs étrangers ont payé un tribut beaucoup plus lourd que les Juifs français. Ils représentent les deux tiers des victimes alors qu'ils ne constituaient qu'un peu plus d'un tiers de la population. Une grande partie de ma famille a passé toute la guerre à Paris où ne fut jamais institué de ghetto.

Les réactions de réprobation de la population française dans son ensemble aux persécutions antisémites sont attestées par de nombreux rapports de préfets. Inversement, hélas, il y eut aussi de nombreuses dénonciations.

Bruits d'argent autour du suaire **(1456-1459)**

Nous sommes loin de tout connaître sur le départ du suaire de l'abbaye de Cadouin en 1392, de son arrivée à Toulouse, de son séjour de plus de soixante années dans cette ville, des accords successifs passés entre les abbés de Cadouin et les capitouls, des vols de la relique et de son recouvrement, des procès qui s'ensuivirent, etc... Au cours des colloques précédents des Amis de Cadouin, j'ai mis les auditeurs pas à pas au courant de mes recherches et de leur résultat. Les documents qui restaient à Toulouse, quand ils ne sont pas disparus ou volés, sont à présent rares et espacés dans le temps.

La tranche d'histoire que j'ai dessein de vous présenter aujourd'hui recouvre ce qu'il advint au suaire après qu'il eut été dérobé en 1455. Pour ce faire, j'ai disposé heureusement de « fils rouges ». Il s'agit avant tout d'un document judiciaire de dix grandes pages non datées mais écrites sûrement après 1458. Elles s'intitulent : « *Chefs sur lesquels seront examinés et ouïs les témoins et pour l'utilité du promoteur du roi dans la sénéchaussée de Toulouse, des capitouls et du syndic de la ville de Toulouse* ».

Trente-neuf chefs d'accusation ont été ainsi répartis entre trois juges d'instruction dont on a pris soin de résumer certaines enquêtes et de noter les noms des témoins qui comparurent devant eux.

Certains articles de ce document ne vous auraient pas paru nouveaux. Je les ai utilisés seulement lorsqu'ils venaient compléter mes causeries des années précédentes. La plupart sont entièrement inédits. Leur intérêt est très important pour mieux saisir les mentalités et les mobiles des personnes qui s'occupèrent du suaire d'une manière ou d'une autre.

Pour vous les présenter, je résumerai d'abord les accusations portées par les Toulousains. Puis je les ferai suivre d'un commentaire nécessaire. Il ne faudra pas oublier, en effet, que les gens de Toulouse sont évidemment partiaux et qu'ils font parfois état dans leurs accusations de rumeurs non confirmées et même infirmées.

Les conclusions des juges toulousains

Les moines qui dérobèrent le suaire passèrent la porte de Pouzonville, le mercredi 12 septembre 1455 à la troisième heure.

Le lendemain, jeudi 13 septembre, ils furent vus en compagnie de leurs consorts au port de Moissac. Le suaire et les autres objets volés étaient portés par un cheval emprunté à l'archiprêtre de Paleyrac.

L'abbé de Gondou, les autres moines et les personnes susdites déposèrent leur butin à Monflanquin dans la maison de Jean Ebrard, marchand de Villeneuve d'Agen, et de son épouse.

La dame Ebrard accueillit de son plein gré chez elle les moines et le fruit de leur larcin. Les religieux passèrent la nuit jusqu'au matin, dans sa maison, avec la famille Ebrard.